

Déposé le : 15/10/2025

À MARENNES-HIERS-BROUAGE

Demande de permis d'aménager

Identité du ou des demandeurs

Identité : [Dénomination] EARL NAVAS - [Raison sociale] EARL NAVAS

Numéro professionnel (SIRET) : 38223981200011

Type de société : EURL

Représentant : Monsieur NAVAS Jerome

Adresse : Voie communale de Badauge 17320 MARENNES HIERS BROUAGE (anciennement MARENNES)

Complément d'adresse : (Code INSEE 17219)

Adresse email : olivier.chaboussie@gmail.com

Indicatif si pays étranger :

Téléphone :

Pays : France

Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse : Voie Communale de Badauge 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Complément d'adresse : (Code INSEE 17219)

Superficie totale du terrain (m²) : 12701

Situation du terrain

Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	K	70	351		Non
0	K	71	295		Non
0	K	72	1705		Non
0	K	73	2760		Non
0	K	74	650		Non
0	K	408	5383		Non
0	K	409	927		Non
0	K	411	500		Non
0	K	410	130		Non

Situation juridique du terrain

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? : Non

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? : Non

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? : Non

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? : Non

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? : Non

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol

Superficie (en m2) :

Profondeur en m (pour les affouillements) :

Hauteur en m (pour les exhaussements) :

- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Réhabilitation et régularisation d'une entreprise ostréicole existante , pour la production vente et dégustation

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :

et leur contenu :

À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés :

Quelle garantie sera utilisée ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation :

À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante :

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Architecte

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

Identité : Téléphone :

Adresse : Télécopie :

Complément d'adresse : Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction
- Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Régularisation et mise en conformité des travaux réalisés sur le bâti de l'entreprise ostréicole

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête kW :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors PTZ) :

Prêt à taux zéro (PTZ) :

Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale :

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions

Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence

Résidence pour personnes âgées :

Résidence pour étudiants :

Résidence de tourisme :

Résidence hôtelière à vocation sociale :

Résidence sociale :

Résidence pour personnes handicapées :

Autres :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :

2 pièces :

3 pièces :

4 pièces :

5 pièces :

6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Au dessus du sol :

Au dessous du sol :

Les travaux comprennent notamment

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

Transport Enseignement et recherche Action sociale Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Emprise au sol

Emprise au sol avant travaux (en m²) :

Emprise au sol créée (en m²) :

Emprise au sol supprimée (en m²) :

Stationnement

Nombre de places avant réalisation du projet :

Nombre de places après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu dit :

Code postal :

Commune :

Adresse 2 des aires de stationnement

Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement (m²) :

Surface bâtie (m²) :

Pour les commerces et cinémas

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

Destination des constructions et tableau des surfaces

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole	91	46	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	137
Exploitation agricole et forestière	Exploitation forestière	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Habitation	Logement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Habitation	Hébergement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Restauration	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Commerce de gros	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Cinéma	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Hotels	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Équipement d'intérêt collectif et services	Locaux et bureaux accueillant du	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
publics	public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Autres équipements recevant du public						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (m²)		91	46	0	0	0	137

À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Votre projet nécessite-t-il des démolitions ? :

Type de démolition :

Veuillez décrire les travaux qui seront effectués :

Nombre de logements démolis :

Date approximative à laquelle le(s) bâtiment(s) dont la démolition est envisagée a(ont) été construit(s) :

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? :

Informations pour l'application d'une législation connexe

Nature des travaux envisagés

Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement :

Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement :

Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) :

Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement :

Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) :

A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme :

Précisez laquelle :

Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie :

Si votre projet relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation :

Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :

Se situe dans les abords d'un monument historique :

Porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :

Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement :

Pour un permis d'aménager un lotissement

Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un paysagiste-concepteur a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Le professionnel sollicité est un :

Identité :

Téléphone :

Adresse :

Télécopie :

Complément d'adresse :

Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
PA01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]	PA 1.pdf Carte Natura 50000.pdf Carte Natura 20000.pdf
PA02	Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	PA 2.pdf

Code	Description	Fichiers
PA03	Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1 du code de l'urbanisme]	PA 3.pdf
PA04	Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2 du code de l'urbanisme]	PA 4.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
PA99	PA99. AUTRE. Autre pièce	Vue en plan Bâtiments Saisin Estivale.pdf Vue en plan Bâtiments SAison Hivernale.pdf attestation URSSAF.pdf FICHE_JUSTIFICATIVE_CONSTRUCTION_AGRICOL.pdf Scan.pdf Barbara BERGNIARD-2024-RAPPORT (PF).pdf

Code	Description	Fichiers
------	-------------	----------

Si votre projet porte sur un lotissement

PA06	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.442-5 b) du code de l'urbanisme]	PA 6 7 Existant.pdf PA 6 7 Projet.pdf
PA09	Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	PA 9.pdf

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact ou une notice d'impact

PA14	L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	Cas par Cas en cours.pdf Annexe n°1.pdf
------	---	--

Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement

PA15-1	Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R.441-6 a) du code de l'urbanisme]	EIN2000.pdf
--------	--	-------------

Pièces obligatoires complémentaires à joindre si votre projet comporte des constructions

Code	Description	Fichiers
PA18	Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	PA 18 totalité.pdf PA 18.pdf
PA19	Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	PA 19 Existant.pdf PA 19 Projet.pdf
PA20	Un plan en coupe du terrain et de la construction [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	PA 20.pdf

Code	Description	Fichiers
------	-------------	----------

Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver

PA27	Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	PA 27.pdf
------	--	-----------

Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP)

PA51	Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	AT Bergniard.pdf
------	---	------------------

Engagement du déclarant

- J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation
- Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon

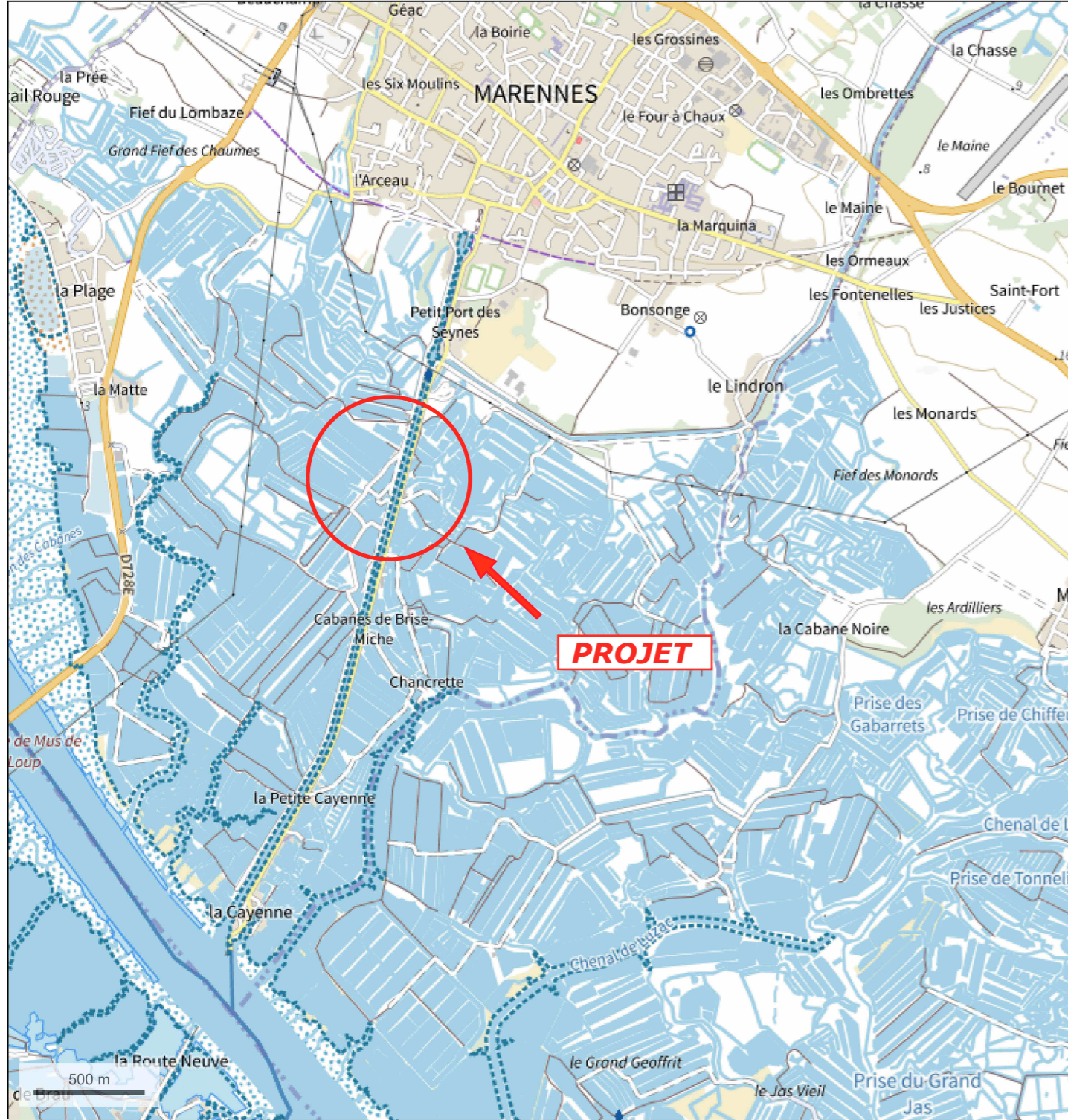
- parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr. La déclaration doit être validée pour être prise en compte. L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à

Engagement du déclarant

l'article 1729 C du code général des impôts. Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.

PA 1 - Plan de situation

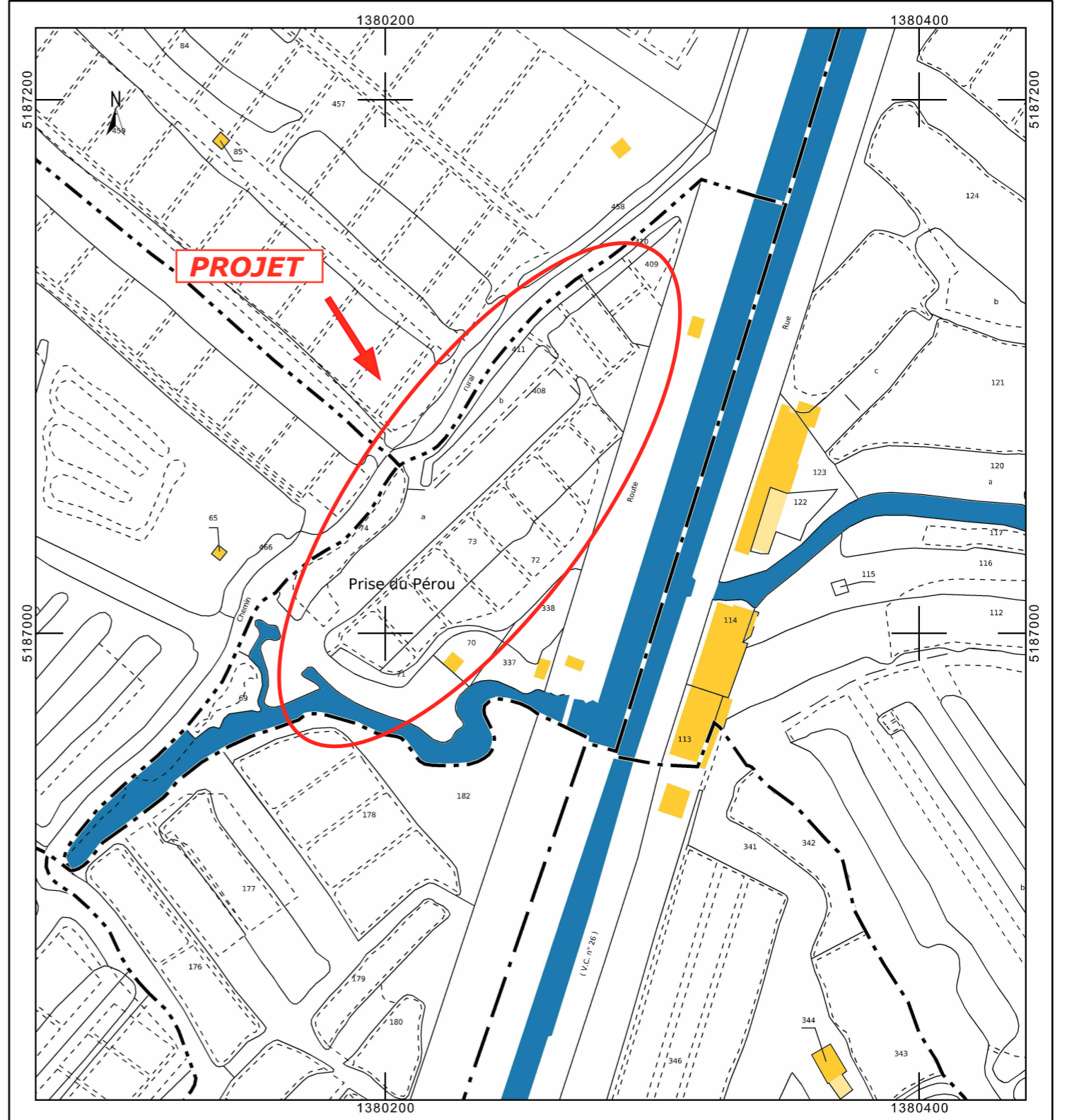


© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

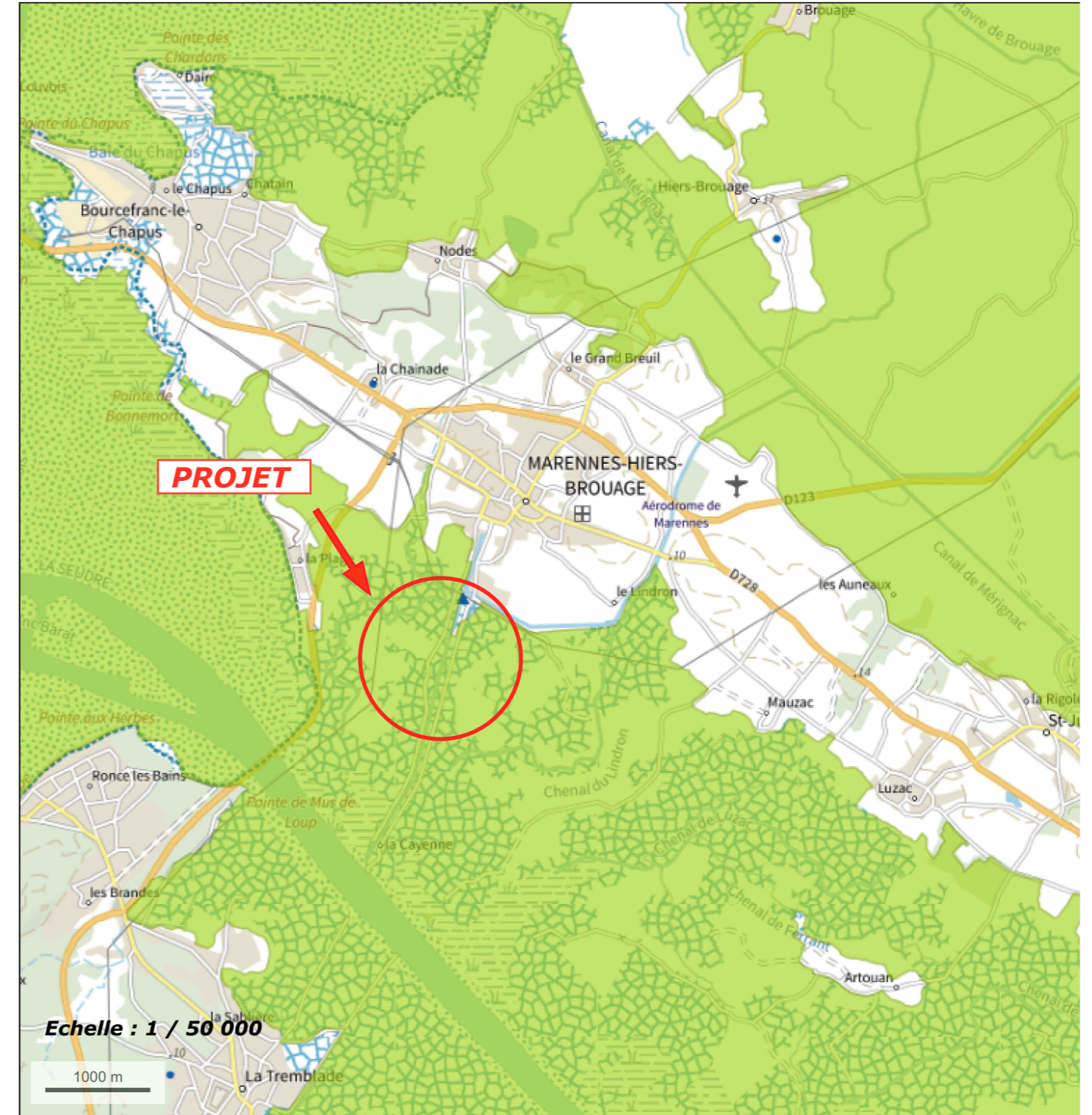
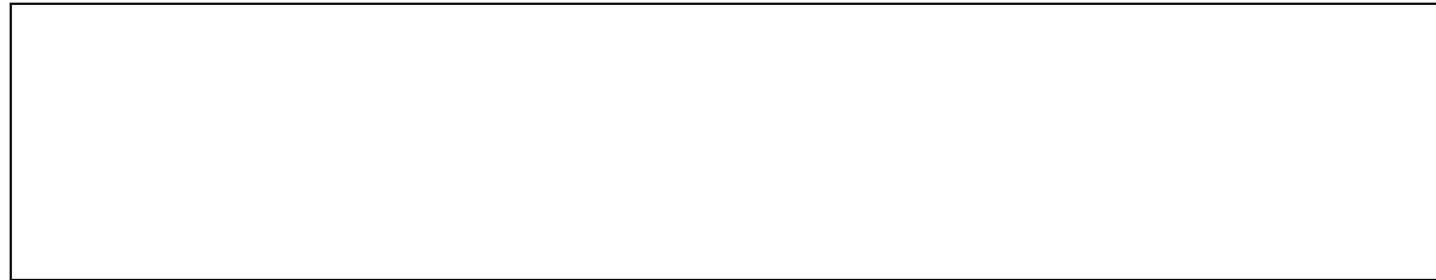
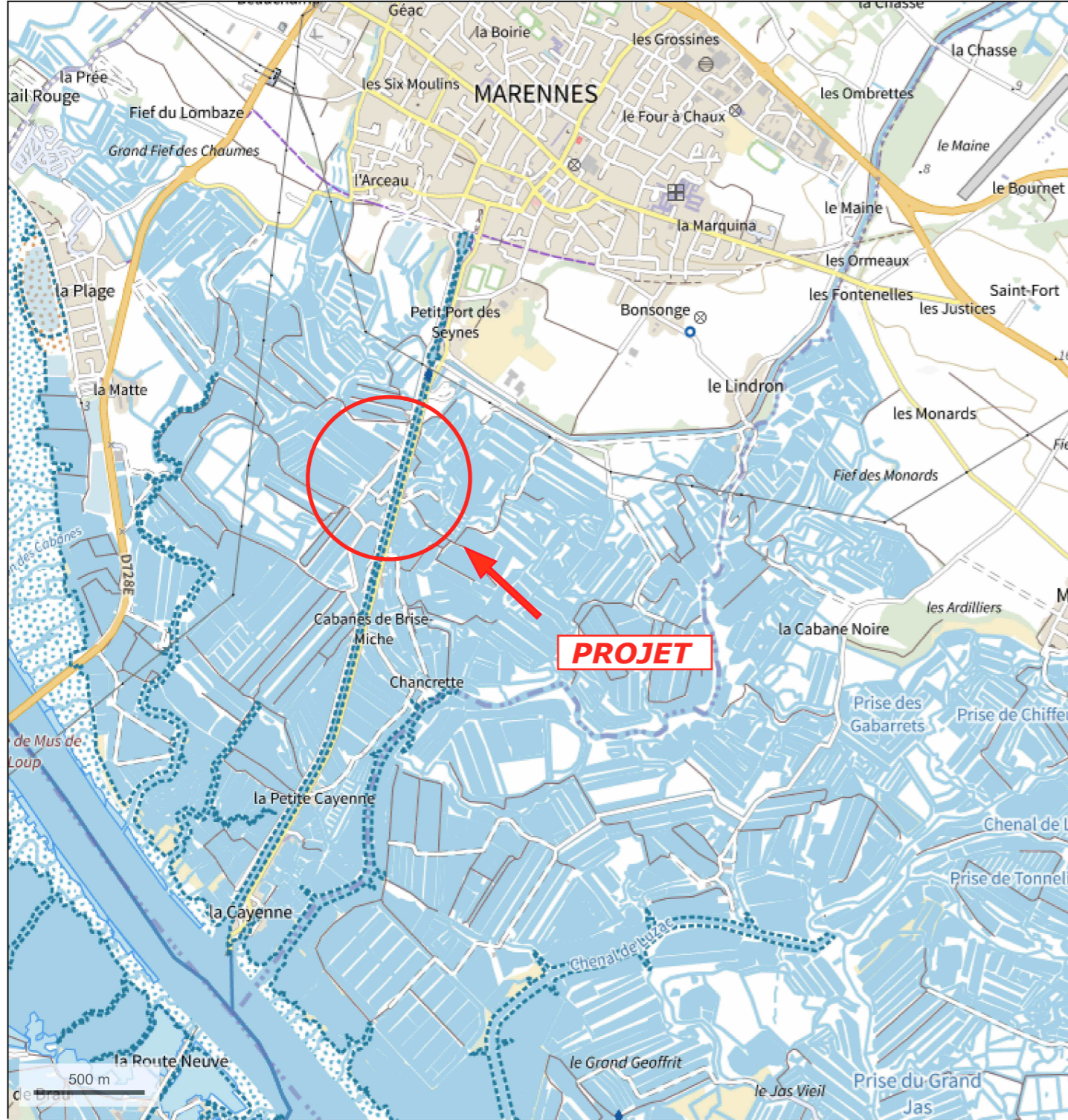
Longitude : 1° 03' 26" W
Latitude : 45° 48' 21" N



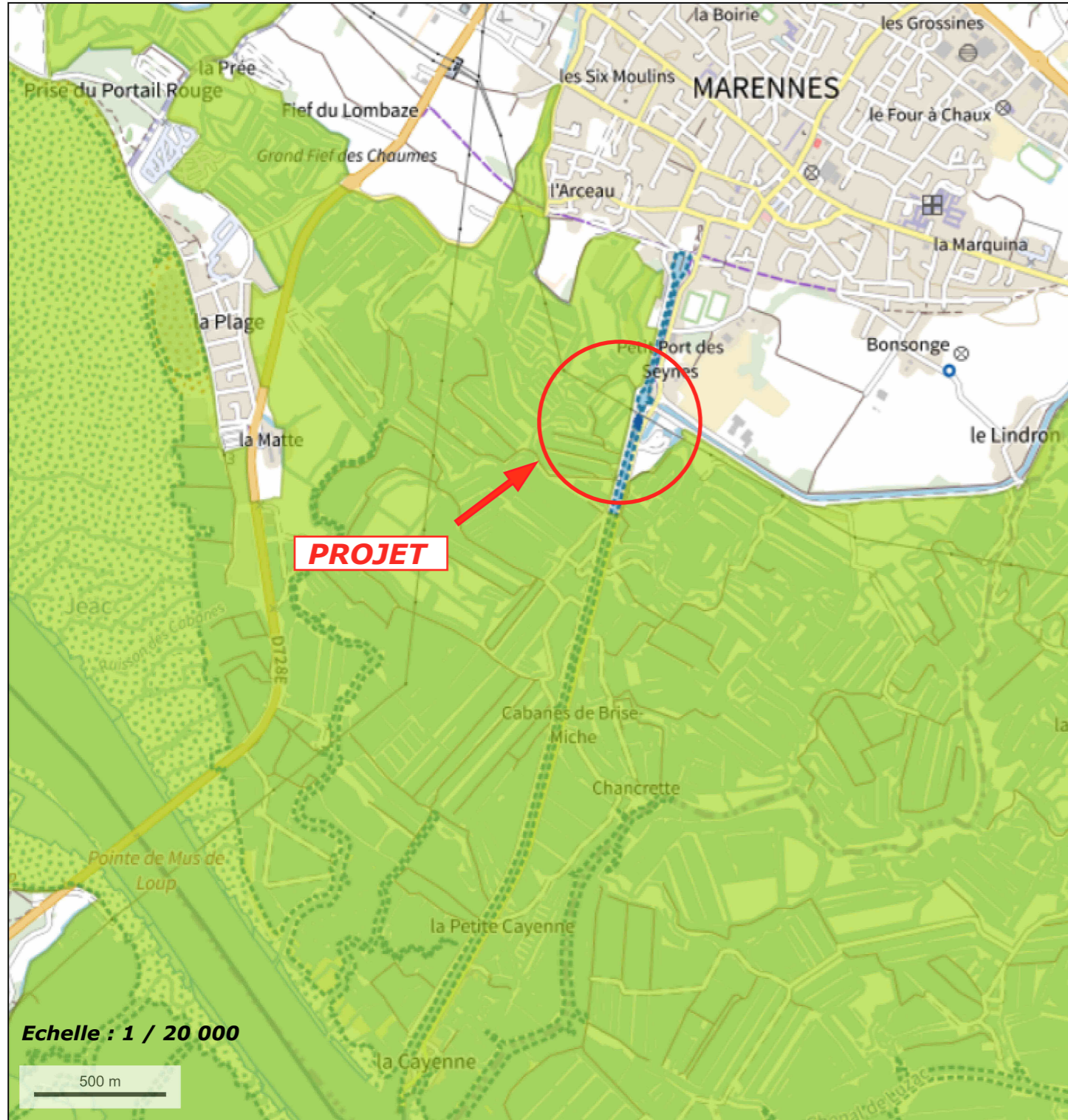
Département : CHARENTE MARITIME Commune : MARENNES-HIERS-BROUAGE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastre 26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cédex 1 tél. 05 46 30 68 04 -fax ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr
Section : K Feuille : 000 K 02 Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2000 Date d'édition : 15/01/2024 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



PA 1 - Plan de situation



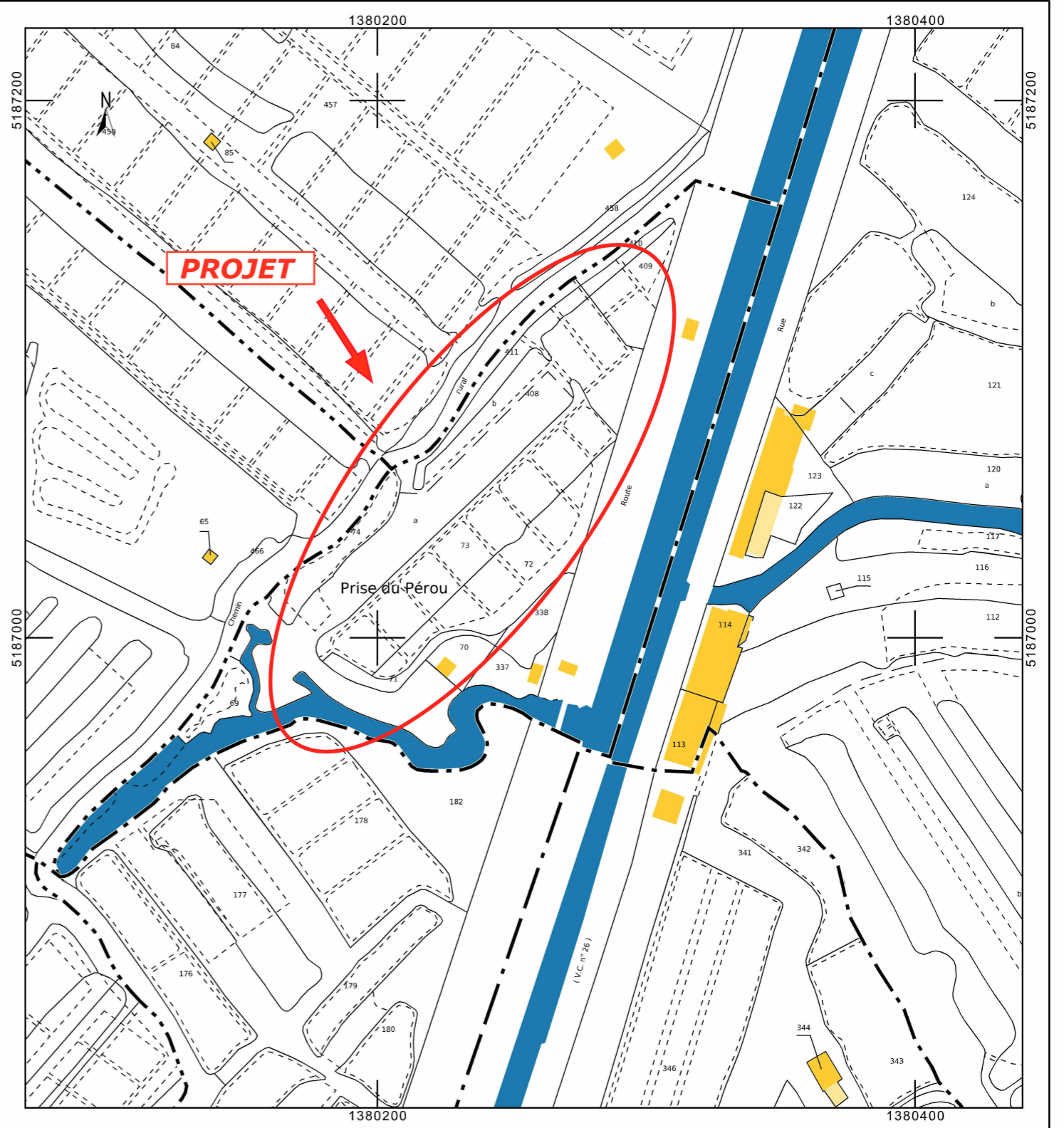
Plan de situation



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 04' 37" W
Latitude : 45° 48' 32" N

Département : CHARENTE MARITIME	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastre 26 ave De Fétilly Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle Cédex 1 tél. 05 46 30 68 04 -fax ptgc.170.la-rochelle@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : MARENNES-HIERS-BROUAGE	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Section : K Feuille : 000 K 02	Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/2000	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
Date d'édition : 15/01/2024 (fuseau horaire de Paris)	Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques	



PA 2 - Notice

Le projet se situe sur la commune de Marennes Hiers Brouage, au lieu-dit la prise du Pérou, classé en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et en site classé des marais du bord de Seudre. La propriété est constituée des parcelles cadastrées section K n° 70, 71, 72, 73, 74, 408, 409, 410, 411, pour une surface totale de 12 701 m² .

Elle se compose de bâtiments ostréicoles, avec dégorgeoir en béton et champs de claires. L'ensemble est desservi par la route de Badauge. L'entreprise NAVAS, a effectué les démarches nécessaires en vue de l'exploitation ostréicole du site avec la création d'une prise d'eau de mer sur propriété privée au nom BERGNIARD/NAVAS Barbara (Propriétaire exploitant), pour des claires d'une superficie de 52 ares 86 en eau de mer, une réserve d'eau de mer pour 7 ares 82, et un dégorgeoir de 24m², situé sur la Commune de MARENNES au lieu-dit Prise du Pérou », cadastré Section K2 n° 70, 71, 72, 73, 74, 408 et 409, et alimenté en eau de mer par buses sur le ruisson du Pérou affluent du Chenal de Marennes se jetant directement dans la Seudre. L'entreprise possède aussi des parcs en mer. Un agrément conditionnel d'expédition de mollusques bivalves vivants (huitres), à également été délivré, numéro de référence : DDPP17 - 2025- 00429, n° d'établissement interne: 17.219.025.

La demande a pour objet la régularisation de travaux effectués sur le site :

A l'origine du projet, il existe 2 cabanes ostréicoles non attenantes, reliées par une dalle béton servant d'aire de travail ouverte sur l'extérieure, un dégorgeoir et divers éléments comme une caisse de camion frigorifique, une cuve à fioul en métal et nombreux déchets plastiques (anciens casiers, poches, collecteurs, etc.)

Le site aujourd'hui est constitué des deux cabanes existantes, qui ont été reliées par un auvent avec toiture 2 pans, implanté sur l'aire de travail en béton existante. Coté sud-ouest, un container maritime posé sur plots bétons ferme le coté du auvent sur l'angle ouest, et un local servant de sanitaire ferme l'angle sud Coté nord-est, à 3,50 m de distance de la cabane existante, un deuxième container maritime a été installé, à usage de local expédition et bordé par un petit local atelier. Une plateforme en béton à été crée en jonction de la cabane et du local expédition afin d'accueillir le laveur et le tapis roulant. Le site à été nettoyé des encombrants tel que la cuve à fioul, la caisse frigorifique, et les déchets inertes en plastiques.

- Le bâti existant et à modifier.

Le bâti existant est composé de 2 cabanes ostréicoles en ossature maçonnerie, la plus grande étant bardé en bois, avec lames verticales et couvre joint, l'autre en enduit ciment. Elles sont toutes deux avec toiture à 2 pans égaux en tuile de terre cuite plate mécanique. Les menuiseries sont en métal ou en composite.

Les nouveaux bâtiments construits sont :

- **Le auvent avec ossature métal et toiture en plaque ciment ondulée de teinte flamée, avec un soubassement bois à lames posées verticalement, d'une hauteur d'un mètre sur sa face nord-ouest et une partie de la face sud-est. La toiture en plaque ondulée sera recouverte de tuile type tige de botte de réemploi afin d'assurer son intégration dans le site de l'AVAP.**

Les soubassements seront modifiés en retirant une lame de bois sur deux afin d'assurer la transparence hydraulique en cas de submersion marine et la libre circulation de l'eau.

- **En continuité du auvent, coté sud-ouest, le container à été habillé entièrement en bardage bois type ostréicole avec planche non régulière et couvre joint, peint en teinte sombre. Le local sanitaire attenant est maçonné avec enduit peint de teinte sombre comme le bardage, sa toiture est en plaque ondulée ciment qui sera aussi recouvert en tuile terre cuite tige de botte de réemploi.**
- **Coté nord-est, le local d'expédition est constitué d'un container posé sur plot béton, avec la partie atelier attenante en ossature bois, l'ensemble avec bardage bois à lames verticale et couvre joint, peint en teinte sombre. La toiture est composée de tuile terre cuite plate mécanique de réemploi.**

Le sol des cabanes se situe à une altimétrie de 3,60 m NGF. Les éléments sensibles au phénomène de submersion seront protégés et mise à la côte long terme.

- Les parties extérieures.

La parcelle d'origine est constituée d'une grande claire d'affinage situé en entrée de parcelle, bordée par la voie de Badauge au nord-ouest et un chemin commun, longeant le chenal de Marennes au sud-est. Cette claire est prolongée à l'ouest de la parcelle d'une autre claire plus petite et en parallèle, d'un ruisson d'accès de l'eau de mer et d'une réserve. Sur l'angle sud, sont implantées 2 cabanes indépendantes.

Un chemin d'accès borde la limite de parcelle sur le sud-est et le sud-ouest. Un autre chemin dessert les cabanes, directement depuis la voie de Badauge, traversant la parcelle d'ouest en Est.

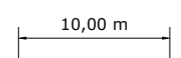
L'ensemble des claires et le bassin de réserve existant ont été nettoyés et gardent leurs implantations. Les chemins d'accès conservent leurs positions sans emprise supplémentaire.

La végétation actuelle est essentiellement celle des prés salés atlantiques (Bords de Claires), elle sera protégée avec un entretien raisonné. Le terreplein enherbé situé au nord-ouest le long de la voie de Badauge et de la grande claire d'affinage, a été planté de tamaris. Dans la partie sud de la parcelle, les tamaris existant sont conservés, le terre plein à été empierré en calcaire compacté afin d'y aménagé en espace dégustation en extérieur.

Un parking visiteur est aménagé sur la pointe nord-est de la parcelle , en entrée de propriété, proche de la route de Badauge afin de limiter l'emprise du stationnement sur le terrain (voir plan de composition du projet PA 4) . Le tamaris existant en entrée de parcelle à été conservé.

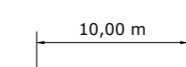


PA 3 - Plan de l'état actuel du terrain - 1/500





PA 4 - Plan de composition de l'ensemble du projet - 1/500



Photographies de l'existant



PA 7 - Photo de loin - Photo 1



PA 7 - Photo de loin - Photo 2

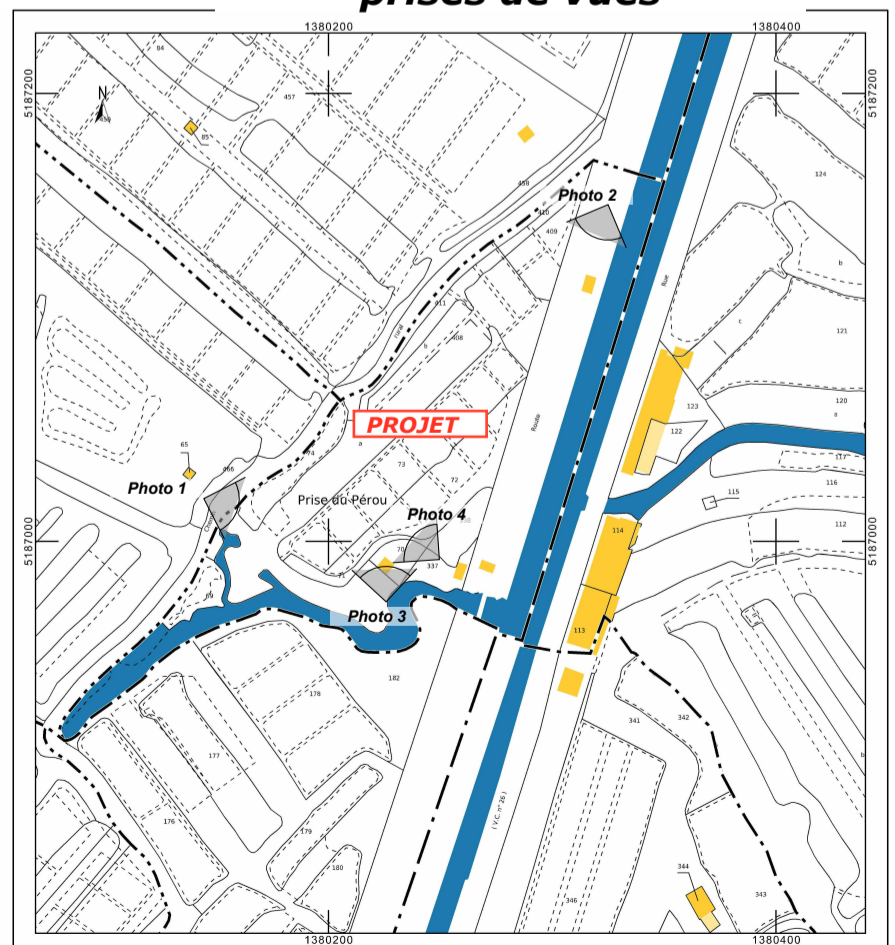


PA 6 - Photo proche - Photo 3



PA 6 - Photo proche - Photo 4

Localisation des prises de vues



Photographies du projet



PA 7 - Photo de loin - Photo 1



PA 7 - Photo de loin - Photo 2

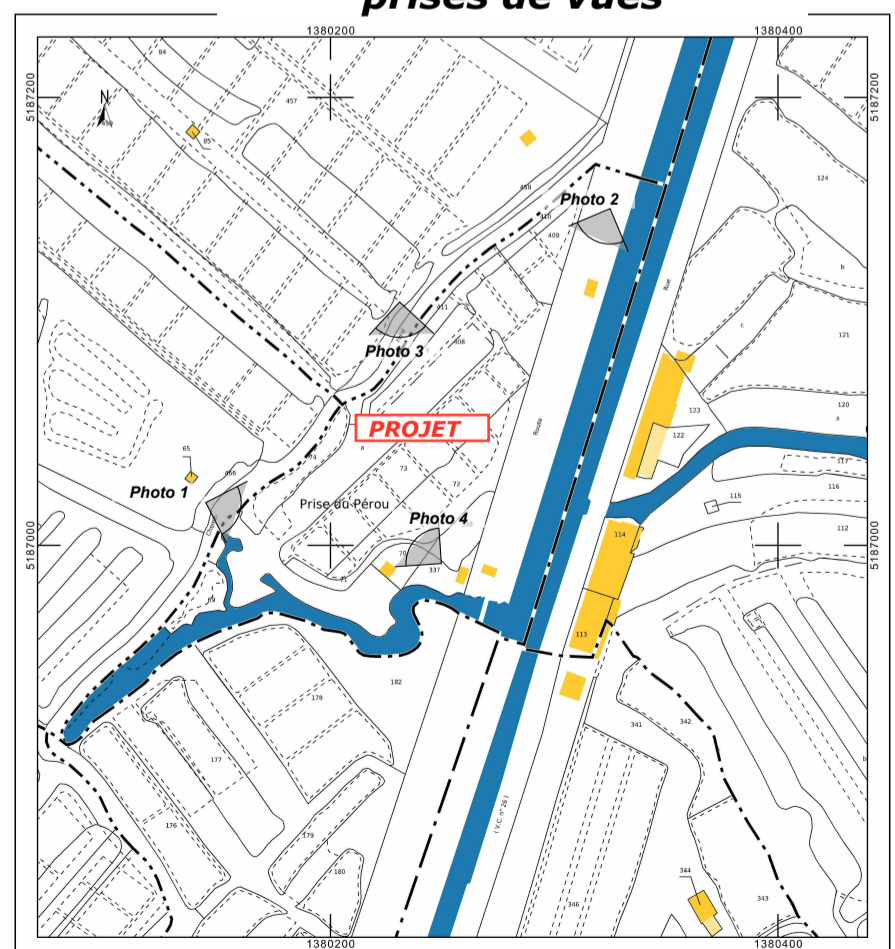


PA 6 - Photo proche - Photo 3



PA 6 - Photo proche - Photo 4

Localisation des prises de vues



PA 9 - Document graphique



Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté



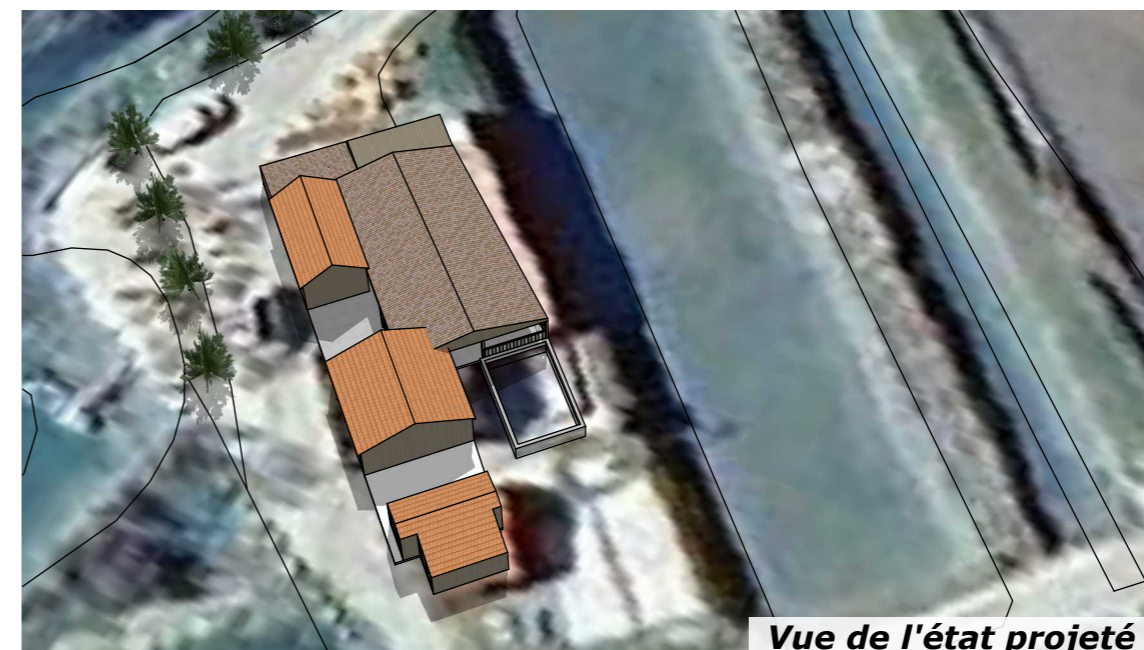
Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté



Vue de l'état existant



Vue de l'état projeté




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Restructuration et regularisation d'extension d'un batiment ostreicole

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EARL NAVAS

Raison sociale

EARL NAVAS

N° SIRET

38223981200011

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale Madame

Monsieur

Nom

NAVAS

Prénom(s)

Jerome

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2° et au 4° du R. 121-5 du code de l'urbanisme., 14A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne un établissement d'ostreiculture existant avec restructuration et extension

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de régulariser les travaux réalisés sur le site, ainsi que l'achèvement de ces travaux pour la conformité et le démarrage d'activité de vente dégustation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux vont porter sur la mise en conformité au règlement de l'AVAP et du PPRN, soit la reprise de la toiture avec pose de tuile terre cuite, type tige de botte, et la modification de la partie soubassement du auevnt pour le libre écoulement des eaux de submersions

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Neant

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
260 m ²	(260, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' \"/>

Point de d'arrivée : Long. : ° ' \"/>

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 540007610 Marais et vasiere de Brouage - Seudre - Oleron
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Marennes Hiers Brouage
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide du marais et estuaire de la Seudre
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Marennes Hiers Brouage - PPRN approuve par AP le 2/11/2022
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuve par AP le 2/11/2022
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZPS FR5412020 Marais et Estuaire de la Seudre SIC FR5400432 Marais de la Seudre
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de la Cayennes - AVAP

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun prelevement prévu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, apport des materiaux necessaire au chantier simplement en phase travaux
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Neant
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du auvent construit a regulariser etait deja anthropise par une dalle beton. Pas d'impact ni d'incidence envisage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La surface d'emprise du projet est deja anthropise. Pas de consommation d'espace naturel supplementaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bati sensible au risque de submersion marine, adapte pour ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de nuisance sonore superieure a celle du site de l'etablissement ostricole en activite	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Neant
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Batiment en accord avec les matériaux et architecture du bâti ostréicole traditionnel, bonne intégration au site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet venant pérenniser l'activité ostréicole du site, l'activité de vente et dégustation n'engendre pas de modification d'activité humaine, avec moins de bruit que l'activité professionnelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Neant

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Neant

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Neant

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'aura pas d'impact sur la zone bati, la zone du projet est deja anthropise par dalle beton et batiments existants. Pas d'impact ni incidence envisage sur les habitat et les eespeces recensees dans le site natura 2000. Le derangement de l'avifaune lors de la phase travaux sera faible a nul, les travaux etant prevus lors de la fin de l'ete (automne)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.


Le paysage actuel est façonné de la main de l'homme depuis des siècles, il est en perpétuelle évolution. L'aquaculture participe à l'entretien, à la vie du marais salé et du territoire, au maintien de sa richesse naturelle. Le projet s'inscrit donc dans cette continuité en perpétuant de savoir-faire de la gestion du milieu naturel et du fragile équilibre entre terre et mer.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

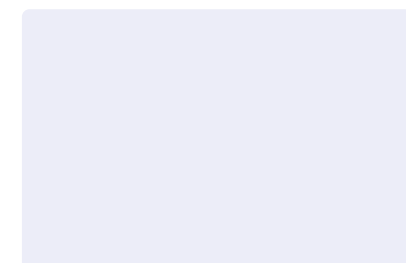
Nom NAVAS

Prénom Jerome

Qualité du signataire Demandeur

À Marennes Hiers Brouage

Fait le 14-10-2025 / / /



Signature du (des) demandeur(s)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Voie communale de Badauge

Code postal

17320

Localité

Marennes Hiers Brouage

Pays

Tél

0646211492

Fax

Courriel

barbarabergniard @ gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

NAVAS

Prénom

Jerome

Qualité

Entrepreneur individuel

Tél

0646211492

Fax

Courriel

barbarabergniard @ gmail.com

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



**Arrêté préfectoral du 24 novembre 2025
portant décision d'examen au cas par cas n° 2025-007142 en application
de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement**

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le Code de l'environnement, notamment la section première du chapitre II du titre II du livre premier, et plus particulièrement ses articles L. 122-1, R. 122-2 et R. 122-3-1 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer du 12 janvier 2017, fixant le modèle du formulaire de la demande d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement modifié par l'arrêté du 16 janvier 2023 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, du 3 janvier 2024 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Vincent JECHOUX, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n°2024-15314 relative au projet de restructuration et d'extension d'un bâtiment ostréicole dans la commune de Marennes-Hiers-Brouage (17) ;

Vu la demande d'examen au cas par cas n° 2025-007142 relative au projet de restructuration et de régularisation d'extension d'un bâtiment ostréicole dans la commune de Marennes-Hiers-Brouage (17) ;

Considérant la nature du projet qui concerne la restructuration et la régularisation de l'extension d'un établissement ostréicole existant, comprenant les aménagements associés tels que décrits dans le formulaire d'examen au cas par cas susvisé ;

Étant précisé que toute modification substantielle du projet, tel que présenté dans la demande, nécessiterait un nouvel examen ;

Considérant que ce projet relève du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement ; que le pétitionnaire ne signale pas de conditions particulières (appartenance à un programme d'ensemble, travaux connexes) susceptible de faire relever le projet d'une évaluation environnementale systématique ;

Considérant la localisation du projet :

- dans une commune soumise aux dispositions de la Loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, dite « Loi littoral »,
- sur l'emprise d'un établissement ostréicole existant,
- au sein des sites Natura 2000 *Marais de la Seudre* (Directive Habitats) et *Marais et estuaire de la Seudre-Oleron* (Directive Oiseaux),

- au sein de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron,
- à proximité du parc naturel marin *Estuaire de la Gironde et de la mer des Perthuis* ;

Considérant que le projet doit être en conformité avec les préconisations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) afin d'assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques et la préservation des zones humides ; qu'il se conformera aux documents de planification territoriale existants (PPRI, documents d'urbanisme) ;

Considérant que le porteur de projet s'assurera notamment, avant le démarrage des travaux, de la présence ou de l'absence d'espèces protégées et/ou de leurs habitats sur le site d'implantation et sur une aire élargie ; qu'en cas de présence d'espèces protégées et/ou de leurs habitats, le pétitionnaire devra respecter la réglementation relative aux espèces protégées (articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement) ;

Considérant que la réalisation des travaux sera ciblée en dehors des périodes sensibles, en particulier les périodes de reproduction ou de nidification des espèces et en particulier de l'avifaune, pour une incidence moindre sur la biodiversité ;

Considérant qu'il appartient au pétitionnaire de prendre toutes les mesures nécessaires durant la phase chantier afin de prévenir un éventuel risque de dégradation ou de pollution des milieux naturels ;

Considérant que le pétitionnaire devra s'assurer de l'absence d'espèces exotiques envahissantes afin d'éviter toute source de dissémination de celles-ci ;

Considérant que le projet est soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme ; que dans le cadre de cette procédure sera vérifiée la compatibilité du projet avec le document d'urbanisme en vigueur, l'intégration paysagère ; qu'il revient au porteur de projet de s'assurer de la compatibilité du projet avec les dispositions applicables de la Loi littoral ;

Considérant que la présente décision ne dispense pas le projet des obligations réglementaires, en particulier de celles relatives à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ;

Considérant qu'il ressort des éléments fournis par le pétitionnaire et des connaissances disponibles à ce stade, compte tenu des réglementations spécifiques encadrant son autorisation, que le projet ne relève pas de l'annexe III de la directive 2014/52/ UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ;

Arrête :

Article 1^{er} :

En application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du Code de l'environnement, le projet de restructuration et de régularisation de l'extension d'un bâtiment ostréicole dans la commune de Marennes-Hiers-Brouage (17) n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact.

Article 2 :

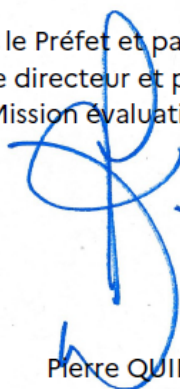
La présente décision, délivrée en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/presentation-projets-examen-au-cas-par-cas-a14042.html>.

À Bordeaux le **24 novembre 2025**

Pour le Préfet et par délégation
Pour le directeur et par délégation
Le chef de la Mission évaluation environnementale



Pierre QUINET

Voies et délais de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur internet.

Lorsqu'elle soumet un projet à étude d'impact, la présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux formé dans les mêmes conditions. Sous peine d'irrecevabilité de ce recours, un recours administratif préalable est obligatoire (RAPO) conformément aux dispositions du VII de l'article R.122-3-1 du Code de l'environnement. Ce recours suspend le délai du recours contentieux.

Le recours gracieux doit être formé dans un délai de deux mois (ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux), il doit être adressé à :

Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Esplanade Charles-de-Gaulle
33077 Bordeaux-Cedex

Le recours hiérarchique doit être formé dans un délai de deux mois (ce recours a pour effet de suspendre le délai du recours contentieux), il doit être adressé à :

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter du rejet du RAPO¹. Il doit être adressé à :

Monsieur le président du tribunal administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux-Cedex

¹ Sauf conditions dérogatoires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DREAL NOUVELLE-AQUITAINE PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 POUR TRAVAUX EN SITE CLASSÉ

Suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010, les projets soumis à autorisation au titre des sites classés doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. Un dossier d'évaluation des incidences est donc à joindre au dossier de demande d'autorisation au titre des sites classés.

Le présent document vise à fournir à tout porteur de projet, dont le projet est soumis à évaluation des incidences au titre Natura 2000 et/ou **autorisation en Site Classé de Charente-Maritime**. Il constitue une trame (conforme à l'article R. 414-23 du code de l'environnement) **pour l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences**.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du porteur de projet ; il demeure responsable de la conclusion qu'il produit sur le caractère significatif ou non des incidences potentielles de son projet. L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux effets du projet qui sont susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est à dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier (PC11, DP11-1, EIN pour site classé). Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur peut donc demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R414-23). **Ce formulaire n'est pas adapté aux projets soumis à étude d'impact.**

L'autorité chargée d'autoriser, ou de recevoir la déclaration **s'oppose au projet** si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) : EARL NAVA Jérôme

Adresse : Voie communale de Badauge - 17320 PARENES HIERS-BROUAGE

Téléphone : 0646211492

Email : barbara.bergniard@gmail.com

Lieu du projet : Prise du Pérou

Sur quelle commune se situe-t-il ? PARENES HIERS BROUAGE (17320)

Références cadastrales des parcelles Section K n° 70, 71, 72, 73, 74, 408, 409, 410 et 411

Joindre une carte de localisation claire et précise indiquant les périmètres Natura 2000 concernés et les plans liés au projet (plan de masse, plan cadastral, insertions paysagères...) **doit également apparaître sur la carte l'accès au chantier et les zones d'emprise temporaire** (stockages, manœuvre d'engins, zones de survol ...).

Pour vous y aider, le site Geoportail propose dans l'onglet « cartes-données thématiques-espaces protégés » une sélection des couches « sites NATURA 2000 directive oiseaux », « sites NATURA 2000 directive habitat ».

LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 :**Votre projet correspond-il à une ou plusieurs des situations suivantes ?****Situation 1 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone de protection spéciale (ZPS) :** (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer «à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5410013	ANSE DE FOURAS, BAIE D'YVES, MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5410028	MARAIS DE BROUAGE-OLERON	
FR5412020	MARAIS ET ESTUAIRE DE LA SEUDRE, ILE D'OLERON	0 m
FR5412025	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5412026	PERTUIS CHARENTAIS - ROCHEBONNE	

Situation 2 : Mon projet se situe à moins de 2 km d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « milieux aquatiques- rivière » et/ou « Loutre d'Europe et Vison d'Europe » : (préciser la distance en face du site concerné ou indiquer «à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400431	MARAIS DE BROUAGE ET MARAIS NORD D'OLERON	
FR5400432	MARAIS DE LA SEUDRE	0 m
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR5400469	PERTUIS CHARENTAIS	

Situation 3 : Mon projet se situe à moins de 5 km d'un site à enjeu « Chauves-souris » : (préciser la distance en face du site concerné, ou indiquer «à l'intérieur du site Natura 2000 »)OUI NON

N° site	Nom du site	« Intérieur site » ou distance au site en mètres
FR5400429	MARAIS DE ROCHEFORT	
FR5400430	BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	
FR5400433	DUNES ET FORETS LITTORALES DE L'ILE D'OLERON	
FR5400465	LANDES DE CADEUIL	
FR54002001	CARRIERE DE L'ENFER	
FR5400434	PRESQU'ILE D'ARVERT	

Etape 1 - Description du projet

DESCRIPTION DU PROJET :

Emprise du projet pendant travaux : 260 m²
 Surface totale d'emprise après travaux : 260 m²
 Hauteur de la construction : 4,10 m
 Quelle est la distance des constructions les plus proches : 0 m
 Le bâtiment est-il isolé ? OUI NON

Accès existant ? OUI NON

Création d'accès permanent ? OUI NON Pendant les travaux ? OUI NON

Si création d'un accès permanent, précisez les matériaux utilisés et si la surface sera traitée : _____

Occupation du sol avant travaux sur la/les parcelle(s) du projet? cochez la/les case(s) et précisez les références cadastrales si certains éléments naturels ne sont présents que sur certaines parcelles.

- | | |
|----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> prairie | <input type="checkbox"/> verger |
| <input type="checkbox"/> culture | <input type="checkbox"/> jardin |
| <input type="checkbox"/> haie | <input type="checkbox"/> roselière |
| <input type="checkbox"/> bois | <input type="checkbox"/> mare d'eau douce |
- travaux sur bâti existant (rénovation du bâti, remaniage toiture...)
 zone déjà anthropisée (parking en calcaire, continuité d'habitation...)

Des éléments naturels sont-ils présents sur la/les parcelle(s) du projet (haies, arbres isolés, espaces boisés, mare, ruisseau, fossé de marais...)? OUI NON

Si oui, lesquels ? _____

Parmi ces éléments naturels, certains seront-ils détruits par les travaux ? (arrachage d'arbre, coupe/élagage, dessouchage d'espèce envahissante...)

Sans objet

Avez-vous un projet de plantation de haies, arbres, autres espèces végétales ? Si oui, merci de préciser les essences.

Sans objet

Occupation du sol et milieux naturels présents à proximité du projet (1km autour) : (merci de compléter le tableau)

Type de milieux	Présent au sein de l'emprise du projet	Présent à proximité du du projet (à moins d'1km)	Milieu détruit ou altérer pendant les travaux
Milieu aquatique (fossé, ripisylve ...)	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Zone de marais	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prairie	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Prés salés	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Lagune ou saline	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Estuaire-estran	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Dune	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Boisement	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

TRAVAUX PREVUS :

		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, type de matériaux, aménagement temporaire ou permanent...
Modification du sol	Construction (cabanon, maison, hangar, serre...)	<input type="checkbox"/>	
	Cheminement	<input checked="" type="checkbox"/>	Remise en Etar des chemin d'accès
	Plantation	<input checked="" type="checkbox"/>	Plantation de Tamaris
	Mise en culture	<input type="checkbox"/>	
Infrastructures aménagements associés	Création d'une voirie permanente	<input type="checkbox"/>	
	Travaux d'assolement (fondations)	<input type="checkbox"/>	
	Travaux sur les réseaux	<input type="checkbox"/>	
	Création d'un parking ou d'une aire de manœuvres	<input checked="" type="checkbox"/>	Remblais calcaire de carrière pour remise en état des circulations et stationnement
	Construction d'un hangar	<input type="checkbox"/>	
	Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante	<input type="checkbox"/>	
	Pose de signalétique ou panneaux d'interprétations	<input type="checkbox"/>	
	Manifestations	Installation de tribunes	<input type="checkbox"/>
Tentes, tivolis, chapeaux		<input type="checkbox"/>	
Œuvres d'art temporaire permanent		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
	mobilier urbain (bancs, poubelles..)	<input type="checkbox"/>	
Eclairage	Avec détecteurs de présence	<input type="checkbox"/>	
	permanent	<input type="checkbox"/>	
Autres		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET :

	Phase travaux	Phase d'exploitation (après le projet)
Durée envisagée	<input type="checkbox"/> < à 1 mois	<input type="checkbox"/> < à 1 mois
	<input checked="" type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois	<input type="checkbox"/> de 1 mois à 6 mois
	<input type="checkbox"/> < à 1 an	<input type="checkbox"/> < à 1 an
	<input type="checkbox"/> > à 1 an - préciser :	<input checked="" type="checkbox"/> > à 1 an - préciser : <i>Activité professionnelle</i>

Phase chantier :

Type d'engins utilisés pour les travaux (effets sonores) : Pelle mécanique et camion

Nature des matériaux utilisés (si remblais) : Remblai calcaire, matériau inerte

Des aménagements connexes sont-ils prévus (écoulements des eaux pluviales, fosse septique, bâtarde d'eau...)? Si oui, préciser la zone d'écoulement sur un plan et s'ils seront temporaires ou permanents ?

Sans objet

- Y-a-il des rejets ou des prélèvements (même indirect comme un forage) en milieux aquatiques ? **OUI** **NON**

Précisez : _____

Phase d'exploitation (utilisation après le projet) :

- effets sonores (audibles au-delà des abords ; vibrations perceptibles au-delà des abords) : Normal *Activité professionnelle*

- rejets ou prélèvements en milieu aquatique (même indirects, par ex forage) : Sans objet

- modalités d'entretien des surfaces non imperméabilisées (ex: traitement des allées, prairies sous installations photovoltaïques...) : Entretien raisonné, flore sauvage conservée

A quelle période ? (cocher les mois correspondant)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Période de travaux	<input checked="" type="checkbox"/>							<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Phase d'activité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Aide à la décision/pour information :

	Milieux concernés	Période de sensibilité											
		Janv.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Amphibiens et Cistude	prairies, jas, bassins, mares	Dérangement (reproduction)											
Oiseaux des marais	prairies, jas, bassins en eau, digues, levées	Dérangement (reproduction) + destruction de nids/oisillons											
Autres oiseaux et rapaces	arbres isolés, haies, friches	Dérangement (reproduction) + destruction de nids/oisillons											
Chauves-souris	gîtes bâtis (grange, cave, etc.), haies, bois	Dérangement hibernation					Dérangement (mise bas)					Dérangement hibernation	
Vison d'Europe	Ripisylves, cours d'eau, prairies avec haute végétation	Dérangement (reproduction)		Dérangement (mise bas et élevage jeune)								Dérangement hivernage	

Sensibilité forte	Sensibilité moyenne	Sensibilité faible
-------------------	---------------------	--------------------

Etape 2 – Sortie rapide-Evaluation simplifiée

2.1 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé en ZPS ou ZSC (situation 1 et/ou 2 en p2) mais hors site à enjeu « chauves-souris » ?
OUI NON

L'absence d'incidences significative du projet sur les habitats ou les espèces ayant entraîné le classement du site en Natura 2000 **est admise si et seulement si votre projet correspond à l'un de ces cas :**

- cas A : travaux sur existant ou sur surfaces déjà artificialisées en continuité ou en dent creuse d'un secteur urbanisé **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité** (cf. p5)
- cas B : extensions de maison d'habitation inférieure à 30 % de la surface plancher existante, ou construction de garage associé à la maison d'habitation en continuité avec cette dernière **et sous réserve que les travaux se déroulent en dehors de la période sensible pour la biodiversité** (cf. p5 et complétude de la p6 par la structure animatrice Natura 2000)
- cas C : construction d'un abri de jardin, d'un poulailler ou d'une piscine dans l'enceinte d'un jardin **si** la maison d'habitation n'est pas isolé ou immédiatement adjacente au site Natura 2000
- cas D : changement de menuiserie (volets, porte, fenêtre) à l'exception des travaux de toiture
- cas E : travaux de peinture ou réfection d'enduit
- cas F : changement de clôture sauf si la propriété est immédiatement adjacente à un site Natura 2000
- cas G : plantation d'une haie champêtre, sous condition de l'approbation par la structure animatrice (p6) des essences proposées en page 3.
- cas H : Pose de panneaux photovoltaïques sur couverture existante sans remaniage ou modification de la couverture.

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____,

en la personne de Mme _____ visite de terrain réalisée le _____.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Si vous avez coché une case de sortie rapide, aller à la page 7 pour signer. **Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.**

2.2 CAS DE SORTIE RAPIDE DE L'EVALUATION D'INCIDENCES

Le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères » situation 3 (en p2) OUI NON

Si le projet est situé dans un site à enjeu « chiroptères », l'absence de susceptibilité d'incidences est avérée dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- il ne s'agit pas d'une rénovation de toiture
- il ne s'agit pas d'un aménagement de combles perdus
- il ne génère pas d'abattages d'arbres vieillissants (hormis pour la création d'un accès à la parcelle, dans la limite de 6 m de linéaire de haie détruit maximum)
- il est situé à plus de 300 mètres de l'entrée de cavités ou de grottes
- il s'agit d'une construction qui n'excède 12 mètres de haut
- il ne s'agit pas d'un projet d'antenne relais ou d'éoliennes
- il ne s'agit pas d'une rénovation de pont
- il n'est pas prévu d'éclairage nocturne en phase d'exploitation (hormis éclairage extérieure d'une habitation avec détecteurs de mouvements)

Validation par la structure animatrice :

Même si cela n'est pas obligatoire, il est recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 pour identifier les risques potentiels du projet sur les enjeux Natura 2000.

J'ai pris contact auprès de la structure animatrice _____,
en la personne de Mme _____ visite de terrain réalisée le _____.

Commentaire de la structure animatrice/approbation du cas de sortie rapide coché :

Dernière étape signer ci-dessous et joindre ce formulaire à votre demande d'autorisation au titre des sites classés et à votre dossier d'urbanisme - **Dans les autres cas poursuivez jusqu'à l'étape 6 p16.**

Conclusion étapes 1 à 3, proposée par le demandeur :

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 concernés.

J'atteste que mes travaux correspondent à un seul cas de sortie rapide de la p6 ou p7 tel que coché et je conclus ainsi à l'absence d'incidence significative sur les enjeux des sites Natura 2000 dans lequel se situe mon projet.

Fait à (date et lieu) : _____

Nom, Prénom :

Représenté par :

Signature :

L'évaluation est terminée si la structure animatrice ou le service instructeur valide le cas de sortie rapide présenté ci-dessus.

Etape 3 – Evaluation des incidences potentielles du projet

Pour les étapes 3 à 6 il est vivement conseillé de consulter le site internet ou la structure animatrice du DOCOB

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		ponctuel	permanent	Sur l'emprise décrite à l'étape 1	Au-delà – précisez la distance	
Modification du soi par piétinement ou destruction de la végétation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Intervention sur la végétation (coupes, curages, débroussaillage)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Modification du sol par construction (voir p4)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>200</u> m ² <i>Emprise du auvent sur dalle béton existante</i>
Gestion des déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km Précisez :
Rejet ou écoulements vers le milieu aquatique (naturel ou pollution)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km Précisez :
Rejets autorisés dans le milieu aquatique (ex. ostréiculture)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Modifications ou rupture de la continuité hydraulique (busage, création d'un pas...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Prélèvement d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Bruits, vibrations, (pouvant déranger certaines espèces)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<u>50</u> m _____ km <i>Le temps des Travaux</i>
Manifestation (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km
Œuvre d'art permanente (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	nb Joindre une carte localisant les emplacements
Signalétique permanente (voir p 4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	nb Joindre une carte localisant les emplacements
Eclairages nocturnes permanent (pouvant déranger certaines espèces)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____ m _____ km

3.1 Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés

Il s'agit de faire un état des lieux des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet ou de la manifestation.

Pour savoir si les milieux présents dans la zone d'influence sont des habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 et de joindre la copie des informations fournies

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieu	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet (à moins de 2 km)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet
Bois ou forêt		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ripisylve (boisement de berge)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies à hautes herbes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies	<i>Prés salés atlantiques</i>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pelouses		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lagune		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones de marais/zone humide		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fossés, cours d'eau		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mare		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dune		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affleurements rocheux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cavités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.2 Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées

Pour savoir si les espèces présentes dans la zone d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 et de joindre la copie des informations fournies

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Espèces	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet (à moins de 2km)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Plantes aquatiques ou dunaires					
Insectes : Libellules					
Insectes : Papillons					
Insectes : Coléoptères					
Poissons					
Amphibiens et Reptiles					
Mammifères : chauves-souris	tout chiroptère		x	Nul	Nul
Mammifères semi-aquatiques (Loutre, Vison)	Loutre d'Europe		x	Nul	Nul
	Vison d'Europe		x	Nul	Nul

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000

Espèces	Nom de l'espèce	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets au projet	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets au projet
Oiseaux	Limicoles		x	Nul	Nul
	Gorge bleue		x	Nul	Nul
	Cigogne blanche		x	Nul	Nul
	Bard des roseaux		x	Nul	Nul

Etape 4 – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents dans la zone d'influence (p8 à 10), pour lesquels il est nécessaire d'évaluer les incidences potentielles du projet au regard des étapes 1 à 3.

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES :

1- Destruction d'habitat :	
le(s)quel(s) ou indiquer « non concerné »	surface détruite
<i>Zone déjà anthropisée (dallage béton) Non concerné</i>	
Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « non concerné ») : <i>Non concerné</i>	

2- Destruction de milieu potentiellement habitat d'espèces :		
Quel milieu ? ou indiquer « non concerné »	Habitat de quelle(s) espèce(s) ? et avec quelle fonction (repos, alimentation, reproduction, circulation)	surface détruite
<i>Non concerné</i>		
Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « non concerné ») : <i>Non concerné</i>		

3- Altération temporaire d'habitat (pollution, prélèvement, piétinement...)	
le(s)quel(s) ou indiquer « non concerné »	surface concernée
<i>Non concerné</i>	
Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « non concerné ») : <i>Non concerné</i>	

4- Destruction d'espèce	
le(s)quelle(s) ou indiquer « non concerné »	Nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimé de la population de l'espèce sur le site
Non concerné	
Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « non concerné ») : <div style="text-align: center;">Non concerné</div>	

5- Dérangement, perturbation d'espèces	
le(s)quelle(s) ou indiquer « non concerné »	Pour quelle phase de leur cycle de vie ? reproduction, alimentation, repos
Non concerné	
Justifier (Compléments explicatifs éventuels ou indiquer « non concerné ») <div style="text-align: center;">Non concerné</div>	

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

Suppression de corridor écologique, fragmentation d'habitats et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site :
 précisez : Sans objet

Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbation durable des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables
 précisez : Sans objet

Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables
 précisez : Sans objet

Autres : _____

CONCLUSION DES ETAPES 3 ET 4 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie) ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet ou de la manifestation, que ce soit directement ou indirectement ?

NON - il n'y a aucune incidence potentielle ⇒ **Passer à la Conclusion générale Étape 6 (p15)**

OUI – il y a des incidences potentielles ⇒ **Compléter la partie suivante Étape 5 (p14)**

Etape 5 : Mesures prises pour atténuer ou supprimer les incidences potentielles

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention ...

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures. Il est souhaitable de prendre en considération l'effet cumulatif des projets lorsque le projet déposé est similaire à d'autres projets précédemment déposés.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou de réduction d'impact

Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure	► Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)..sur quelles espèces ou habitats
Utilisation de techniques alternatives	
Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation	
Adaptation de la conception du projet	► Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures
Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels	
Adaptation des équipements sonores, des éclairages	
Réorganisation des accès terrestres ou marins, aériens, des circulations de publics ou de parkings...	
Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet	

- **Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)**

- **Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures**

Etape 6 : Conclusion proposée par le demandeur

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le ou les sites Natura 2000 qui peuvent être concernés.

ATTENTION : Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), ainsi que dans le présent formulaire, et dont je certifie l'exactitude, je déclare que :

NON, il n'y a pas d'incidences significatives :

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

OUI, il y a des incidences significatives :

L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'étude d'impact doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

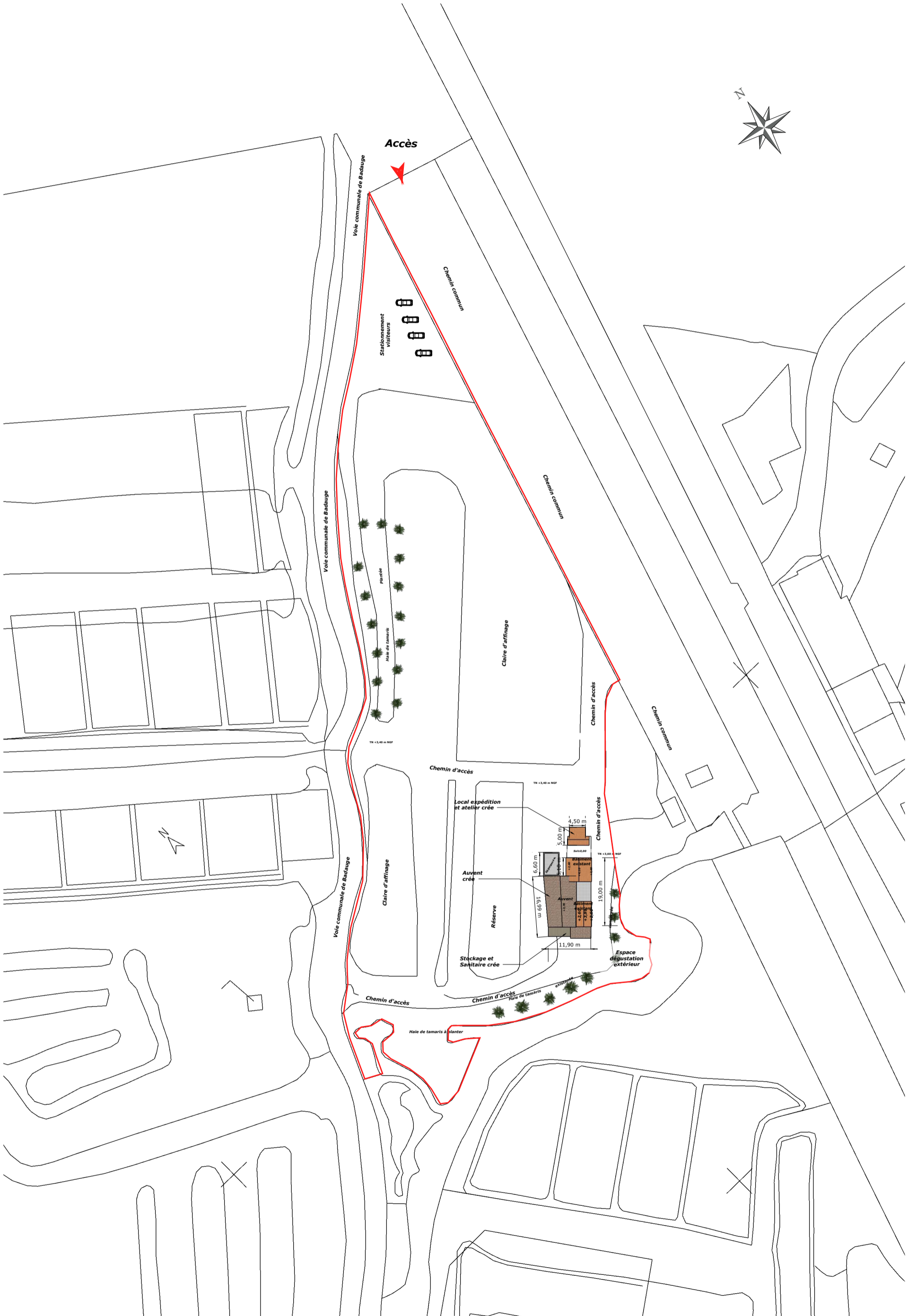
Fait à (date et lieu) : ITARENNES HIERS BROUAGE 6 16/08/2025

Nom, Prénom : EARL NAVAS

Représenté par : M. et Mme NAVAS

Signature :



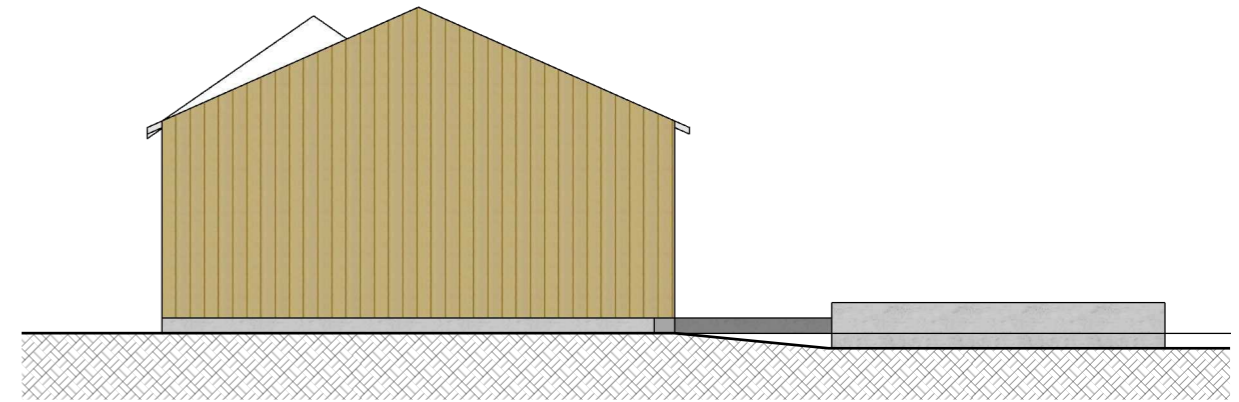
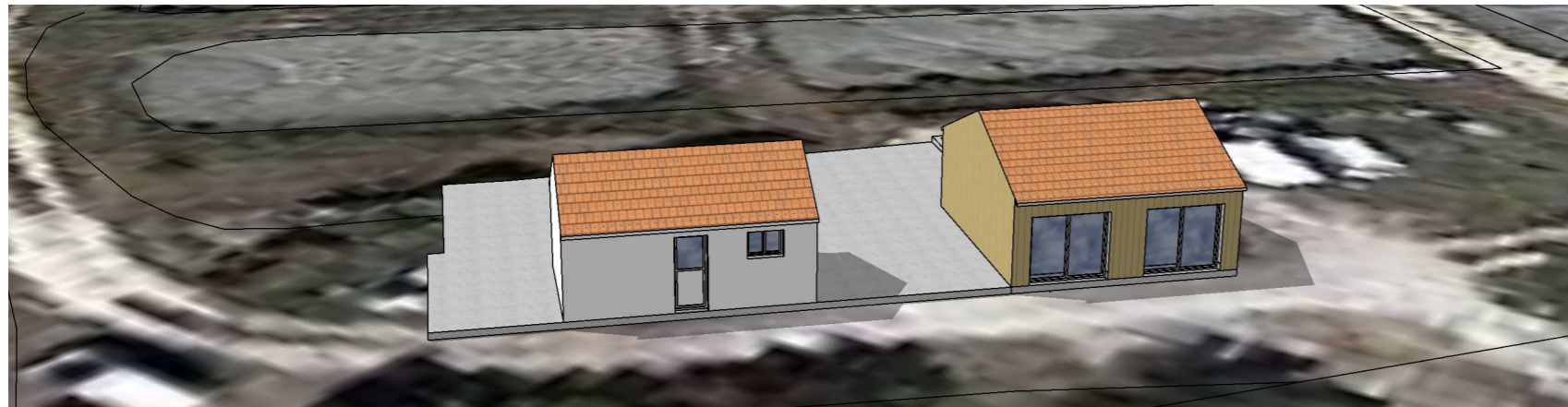


PA 18 - Plan de masse du projet - 1/250

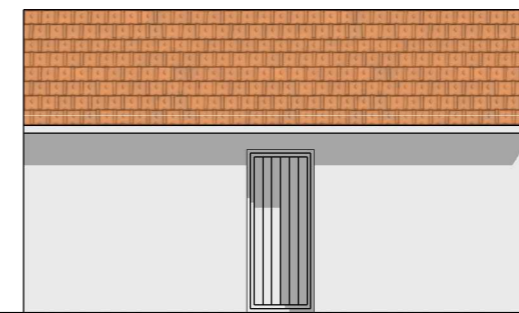




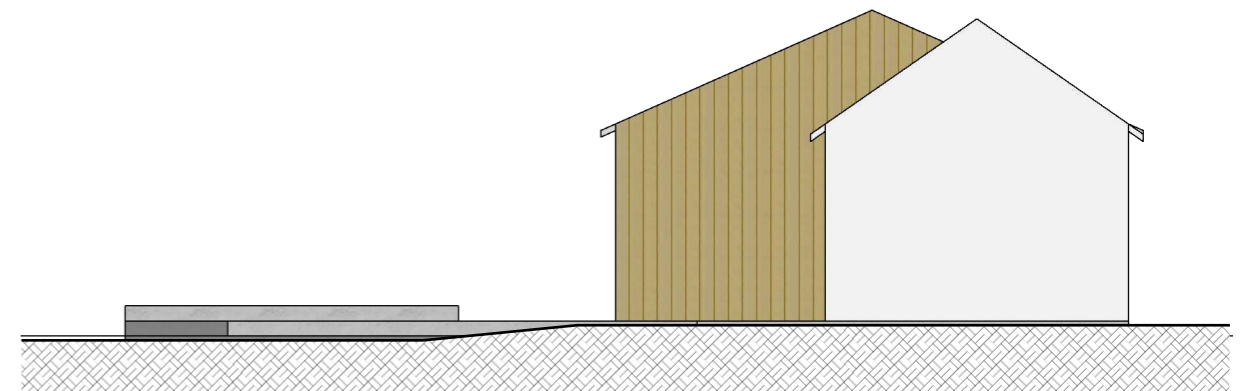
Façade sud-est



Façade nord-est



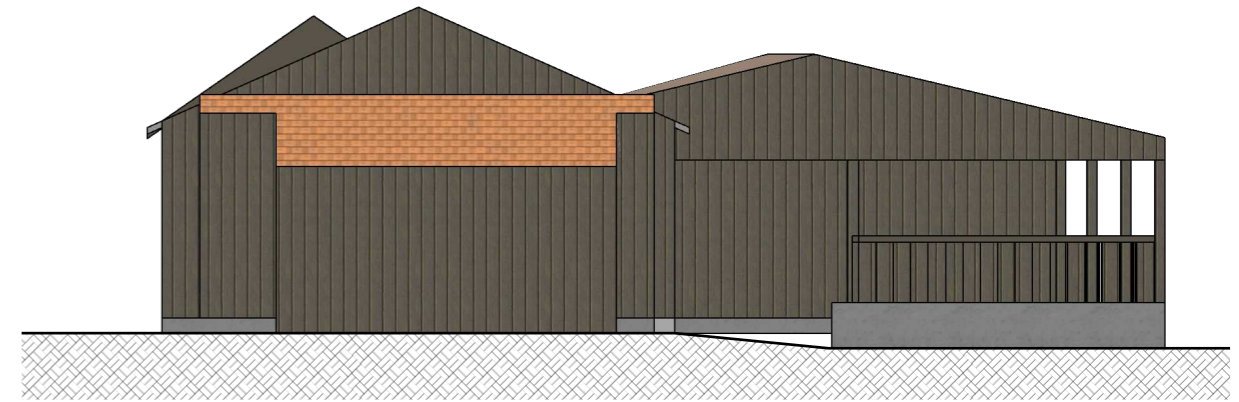
Façade nord-ouest



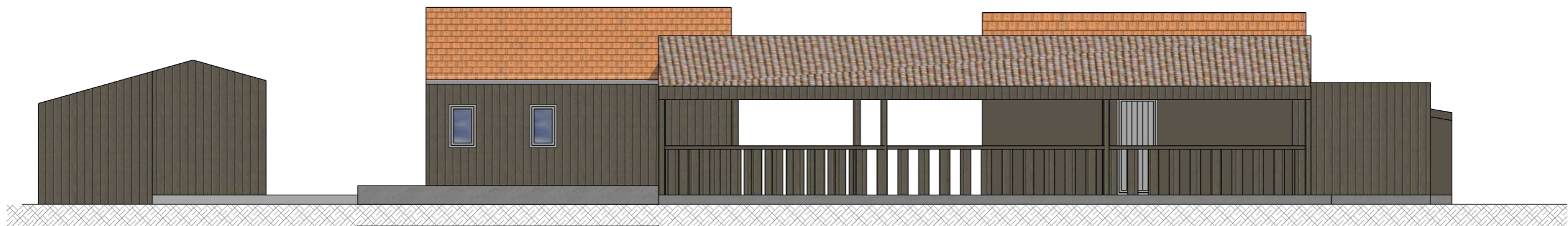
Façade sud-ouest



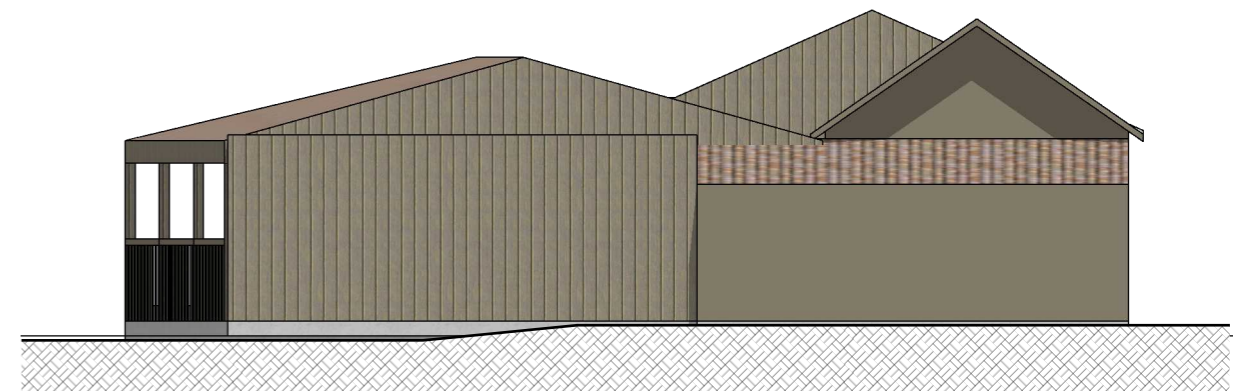
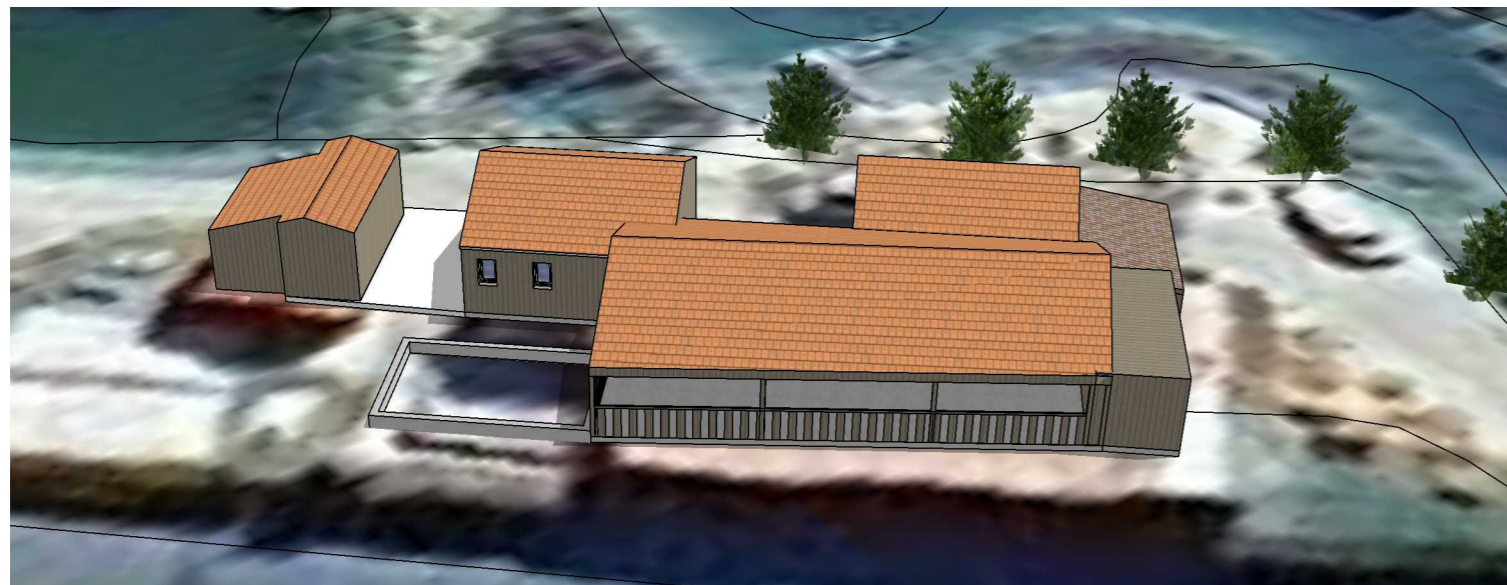
Façade sud-est



Façade nord-est

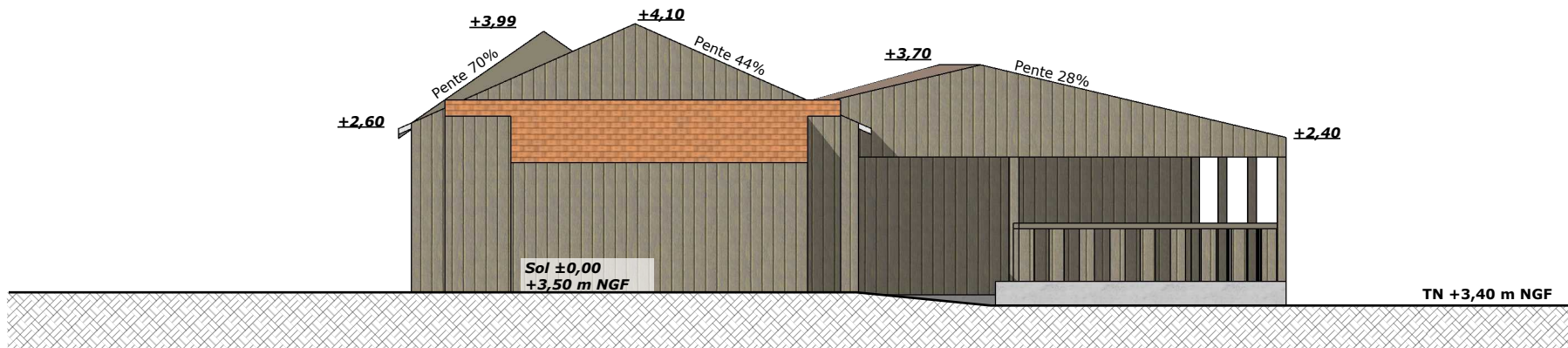


Façade nord-ouest



Façade sud-ouest

PA 20 - Plan de coupe - 1/100



Profil du terrain avant et après travaux - pas de modification

PA 27 - Notice économique :

M. Jérôme NAVAS, ostréiculteur reconnu et expérimenté, exerce dans ce domaine depuis plus de trois décennies. Il a précédemment dirigé un établissement ostréicole de taille moyenne situé à Bourcefranc, où il a acquis une expertise approfondie dans la gestion, la production et la promotion de l'huître. Cette expérience témoigne de sa passion pour son métier et de son engagement envers la valorisation de l'huître issue du bassin de Marennes-Oléron. Cette filière, emblématique de la région, traverse une période de défis, ce qui renforce encore sa détermination à contribuer à son renouveau et à son rayonnement.

Dans cette optique, M. NAVAS a décidé de reprendre l'exploitation de M. FORGIT, située Route de Badauge, sur la commune de Marennes-Hiers-Brouage. Cette structure, bien que plus modeste que la précédente, offre l'opportunité de produire des huîtres d'une qualité supérieure grâce à un contrôle rigoureux des volumes de production, estimés à environ 10 tonnes par an en début d'activité. L'élevage des huîtres se déroulera sur des parcs en mer, tandis que leur affinage s'effectuera dans des bassins de claire, méthode traditionnelle qui garantit une saveur et une texture uniques, recherchées par les consommateurs.

La reprise de ces locaux s'accompagne d'un projet de réorganisation et de modernisation des infrastructures existantes. Ce projet vise à créer un environnement de travail optimisé pour les activités ostréicoles tout en répondant aux standards actuels en matière de durabilité et d'efficacité. Par ailleurs, ce nouvel aménagement permettra d'ouvrir un point de vente directe au public, favorisant les circuits courts et offrant aux consommateurs un accès privilégié à des produits locaux de haute qualité. De plus, un espace dédié à la dégustation sera aménagé pour la période estivale, offrant ainsi une vitrine touristique et gastronomique au savoir-faire local. La réception de la clientèle se fera en partie sous le auvent de travail, partiellement aménagé et pouvant recevoir maximum 40 couverts et une aire extérieure susceptible d'accueillir au maximum 10 couverts. Les conditions de dégustation seront conforme à la charte relative à l'activité de dégustation des produits de l'aquaculture sur le domaine public maritime ou portuaire ou privé du département de la Charente Maritime.

Ce projet s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et de la tradition ostréicole locale, tout en visant à dynamiser l'économie du territoire et à renforcer l'attractivité du bassin de Marennes-Oléron.



Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

cerfa
N° 13824*04

**Cette demande fait suite à un agenda d'accessibilité
programmée (Ad'AP) approuvé : Oui Non**

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

- Cadres 1 à 3** informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation
Cadre 5 Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 engagement du demandeur

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
 - vous souhaitez réaliser les travaux de mise en accessibilité d'un établissement recevant du public dans le cadre d'un agenda d'accessibilité programmée
 - Les travaux projetés ne sont pas soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager
- Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires**

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT

Le cas échéant, n° de la déclaration préalable¹ effectuée au titre du code de l'urbanisme :

Date de dépôt en mairie :

1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre ⁽¹⁾

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance :

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination :

N° Siret :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Prénom : Date de naissance à défaut de N° Siret :

2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) *Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre²*

Adresse Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal BP cedex

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe :

Portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel : @

¹ Votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

² Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessus. Une copie des décisions concernant les autorisations de travaux sera adressée aux autres demandeurs, lesquels seront co-titulaires de l'autorisation.

4.3 – Nature des travaux (*plusieurs cases possibles*)

- Construction neuve
- Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
- Extension
- Réhabilitation
- Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
- Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

Modification des accès en façades

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement.

Oui : Ad'AP n° validé le :

Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 – Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée				
1 ^{er} étage				
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé				

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures**5.1 – Dérogations**

Ce projet comporte une demande de dérogation :

Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 – Modalités particulières d'application

Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

.....

.....

.....

.....

6 - Engagement du ou des demandeur(s)

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

à

Le :



Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public

Veillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et/ou d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public	1	4
<input type="checkbox"/> Plan de situation	2	3

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
<input type="checkbox"/> Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
<input type="checkbox"/> Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagés dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 8 décembre 2014 ETL1413935A et arrêté du 20 avril 2017 LHAL1704269A) (PC39 ou PA 50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
<input type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage, ...) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

<input type="checkbox"/> Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, pour chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : <ul style="list-style-type: none"> • Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers ...) • Les aires de stationnement • Les locaux sanitaires destinés au public • Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement • Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs • L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires • Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places • Cas particuliers des ERP de 5^{ème} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie. 	8	3
<input type="checkbox"/> Plans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
<input type="checkbox"/> Notice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend en compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH) : <ul style="list-style-type: none"> • Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement • Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public • Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds • Traitement acoustique des espaces • Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairage et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant : nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement • Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles <p>S'il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées : taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, d'habillage ou de déshabillage ou des douches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées <p>S'il s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement disposées en batterie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation 	10	3
<input type="checkbox"/> Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un établissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1 ^{er} août 2006 (NOR : SOCU0611478A) fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
<input type="checkbox"/> La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	12	3



Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public.

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (R. 111-19-22 et R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé, votre demande sera automatiquement rejetée.

I. Décision sur la demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public

Votre **dossier est complet et ne comporte pas de demande de dérogation** aux règles de sécurité incendie ou aux règles d'accessibilité :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.

Votre **dossier est complet et comporte une demande de dérogation** aux règles de sécurité incendie :

- 1) la demande de dérogation **est accordée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation)**. La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation **est refusée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, elle est considérée comme un refus de dérogation**. Dans un délai de quatre mois, votre demande est refusée par arrêté ou, en l'absence d'arrêté de refus, la décision est considérée comme un refus d'autorisation tacite.

Votre **dossier est complet et comporte une demande de dérogation** aux règles d'accessibilité :

- 1) la demande de dérogation **est accordée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation), ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 3^e, 4^e ou 5^e catégorie, elle est considérée comme une décision implicite d'acceptation**. La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation **est refusée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 1^{er} ou 2^e catégorie, elle est considérée comme un refus de dérogation tacite**. Dans un délai de quatre mois, votre demande d'autorisation de travaux est refusée par arrêté ou, à défaut de décision expresse dans ce délai, la décision est considérée comme un refus d'autorisation.

II. Autres procédures administratives

Par ailleurs, votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et **nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable**, notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

(À remplir par la Mairie)

N° de l'autorisation AT

Le cas échéant n° de la demande effectuée au titre du code de l'urbanisme (décrit dans le code de l'urbanisme aux articles A423-1 et suivants) :

Identité et adresse du demandeur :

.....

.....

Date de dépôt de la demande :

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la mairie, date et signature :

Délais et voies de recours : le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
MARENNES-HIERS-BROUAGE

Section : K
Feuille : 000 K 02

Échelle d'origine : 1/1250
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

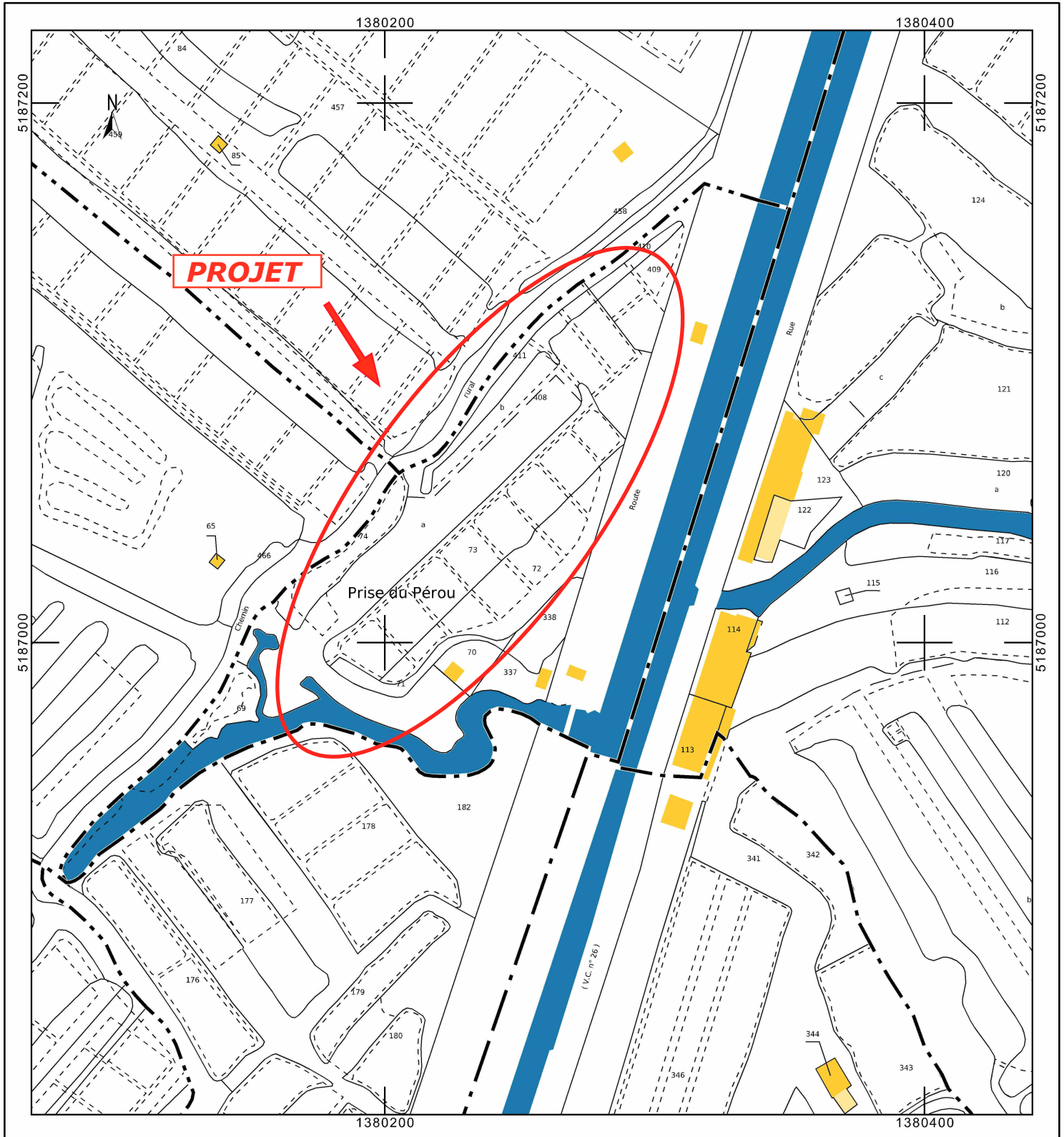
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion
Cadastrale
26 ave De Fétilly Réception sur RDV
17020
17020 La Rochelle Cédex 1
tél. 05 46 30 68 04 -fax
ptgc.170.la-
rochelle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



EARL NAVAS
Espace dégustation

Voie Communale de Badauge
17320 Marennes Hiers Brouage

Notice de présentation générale du projet

Le présent projet est présenté
selon les pièces suivantes :

- Pièce	1	Cerfa n° 13824*24
- Pièce	2	Plan Cadastral
- Pièce	3	Notice de présentation du projet
- Pièce	4	Plan de masse
- Pièce	5	Plan de Façade
- Pièce	5	Plan de sécurité
- Pièce	6	Notice sécurité
- Pièce	7	Accessibilité extérieure
- Pièce	8	Plan des locaux avec aménagement intérieur accessibilité
- Pièce	9	Plan de l'existant
- Pièce	10	Notice accessibilité

Situation du projet :

Commune : Marennes Hiers Brouage
Code postal : 17320
Adresse : Voie communale de Badauge
Cadastre : Section K n° 70,71,72,73,74,408,409,410,411

Activité :

Ces locaux seront dédiés à une activité de dégustation et de vente d'huitres en période de production (de mai à octobre) et de stockage de matériel professionnel le reste de l'année.
L'accueil du public se fait uniquement sur la partie terrasse couverte (aire de travail hivernale) et avec un wc PMR à l'intérieur du bâtiment.

Terrain :

Terrain Existant - pas de modification de terrain
Cheminement d'accessibilité existant en stabilisé calcaire - pas de modification de la porte d'accès actuelle pour le WC PMR ouvrant à la française.

Sols :

Sols en béton bouchardé conformes à la classe Cfl – s1 selon la norme EN 13501-1

Murs :

Pose de carrelage mural -> A2-S1-d0

EARL NAVAS
Espace dégustation

Voie Communale de Badauge
17320 Marennes Hiers Brouage

Notice de présentation générale du projet

Platrerie sèche BA13 :

Mise en oeuvre de BA13 -> A2-S1-d0

Mobilier :

Mobiliers en partie terrasse couverte constitué de chaises et tables.

Evacuation :

L'évacuation se fait par la porte d'entrée / sortie existante avec une distance maximum entre la partie la plus reculée et la sortie équivalente à environ 5 mètres.

Les blocs Autonomes d'Eclairages de Sécurité (BAES) seront positionnés suivant le plan d'aménagement .

Le personnel sera formé à l'évacuation des personnes en situation de handicap.



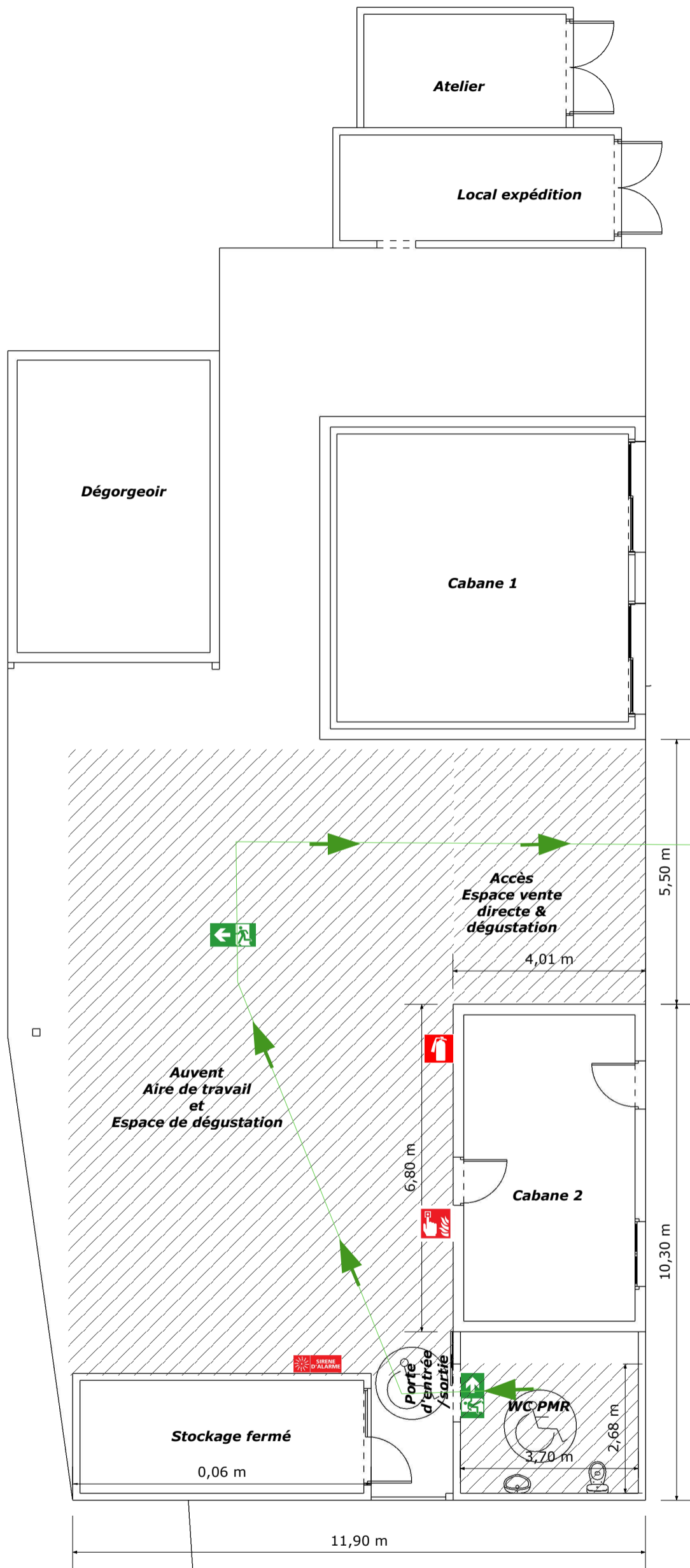


Accès aux locaux depuis la voie communale de Badauge



Accès à l'espace dégustation et au WC PMR

Vue en plan - 1/100



	Cheminement d'évacuation
	Bloc autonome de sortie et d'éclairage de sécurité
	Déclenchement d'alarme manuel
	Alarme sonore de type 4
	Extincteur Co2 positionné à 900mm du sol fini
	Surface accessible au public : 30 m²



Zone de rotation Ø 1500 mm



Surface accessible au public sous auvent : 120 m²

Surface accessible au public en intérieur (wc) : 10 m²

Notice de sécurité

Etablissement Recevant du Public (ERP) de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil

Cette notice a été établie à l'attention des exploitants d'Etablissements Recevant du Public (ERP), afin de recueillir des données détaillées concernant les mesures de sécurité exigées par la réglementation. Malgré sa présentation descriptive du règlement de sécurité, ce formulaire n'est pas exhaustif. Il appartient au demandeur de préciser les points que ce document n'aurait pas traités.

Pour les établissements de 5^{ème} catégorie dont l'effectif du public est inférieur ou égal à 19 personnes et qui ne comportent pas de locaux à sommeil : remplir uniquement les parties 1, 2, 7 14, 16 et 17.

1. Renseignements sur l'établissement et l'exploitant

Nom de l'établissement : ...NAVAS Jerome.....

Nature de l'activité projetée :Dégustation.....

Activité antérieure (ancienne destination des locaux) : Ets.ostréicole.....

Le cas échéant, nom du précédent établissement (enseigne) :

L'établissement est-il à simple rez-de-chaussée ? OUI NON

Le plancher du dernier niveau accessible au public de l'établissement, est-il situé à plus de 8m de haut par rapport au niveau d'accès des sapeurs-pompiers ? OUI NON

Effectif maximal de public :50.... personnes Effectif maximal de personnel :4.. personnes

Proposition de classement de l'établissement : Activité(s) de type(s) dégustation de 5^{ème} catégorie sans locaux destinés au sommeil.

2. Evacuation des personnes handicapées (GN 8)

Nécessité d'une évacuation différée des personnes en situation de handicap? OUI NON

Description des solutions retenues pour l'évacuation des personnes en situation de handicap :
(Joindre une description détaillée si nécessaire)

...Le personnel sera formé à l'évacuation des personnes en état de handicap.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Structures (PE 5)

- L'établissement occupe entièrement le bâtiment dont le plancher bas de l'étage le plus élevé est à plus de 8 m*
- L'établissement occupe partiellement un bâtiment et la différence entre les niveaux extrêmes de l'établissement est supérieure à 8 m*
- Autre configuration

* Dans le cas n°1 ou 2, remplir le tableau ci-dessous (l'établissement doit avoir une structure stable au feu (SF) de degré 1 heure et des planchers coupe-feu (CF) de même degré) :

Éléments	Nature des matériaux	Comportement au feu
Stabilité au feu de la structure		CF : (durée)
Degré coupe-feu des planchers		CF : (durée)
Gaines techniques :		
- Parois		CF : (durée)
- Trappes		SF : (durée)
Degré coupe-feu des planchers :		
- Parois		CF : (durée)
- Portes		SF : (durée)

4. Isolement et parc de stationnement (PE 6)

Les mesures d'isolement par rapport aux tiers doivent permettre d'éviter la propagation d'un incendie d'un bâtiment à un autre situé en vis-à-vis, en contigu ou en superposé.

Les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux occupés par des tiers par des murs et des planchers coupe-feu de degré 1 heure. Une porte d'intercommunication peut être aménagée sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munie d'un ferme-porte. Ces dispositions sont aggravées si une autre réglementation impose un degré d'isolement supérieur.

- Présence de tiers contiguë (latéral) ? OUI NON
Nature (habitation, ERP, industrie ...) :
Degré coupe-feu des parois séparatives : CF° : h
Dispositions prévues :
- Présence de tiers superposé ? OUI NON
Nature (habitation, ERP, industrie ...) :
Degré coupe-feu des parois séparatives : CF° : h
Dispositions prévues :
- Présence de tiers situé en vis-à-vis (en face) ? OUI NON
Nature (habitation, ERP, industrie ...) :
Distance entre les bâtiments : m
Dispositions prévues :
- Intercommunication avec un parc de stationnement couvert ? OUI NON
Remarque(s) complémentaire(s) :

5. Accès des secours (PE 7)

Les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de 8 mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers :

Une façade comporte-t-elle des baies accessibles aux échelles aériennes ? OUI NON SANS OBJET

6. Enfouissement (PE 8)

Sous-sol accessible au public ? OUI NON Nombre de niveaux accessibles en sous-sol :
Le point le plus bas est-il à plus de 6 mètres sous le niveau moyen des seuils extérieurs ? OUI NON

7. Locaux à risques particuliers (PE 2 et PE 9) Concerné Non concerné

Liste des locaux à risques particuliers (exemples : Dépôt d'archives, réserves, local réceptacle des vides ordures, local poubelles, local chaufferie dont les appareils de production ont une puissance supérieure à 30 kW et inférieure à 70 kW, local des machines d'ascenseur, local d'extraction de la VMC, local contenant des groupes électrogènes, poste de livraison et de transformation, cellule à haute tension, cuisine d'une puissance utile totale supérieure à 20 kW...) :

.....
.....

Conditions d'isolement des locaux présentant des risques particuliers :

Parois verticales : CF°h Planchers : CF°h Portes (munies de ferme-portes) : CF° h

Remarque : Les locaux présentant des risques particuliers d'incendie doivent être isolés des locaux et dégagements accessibles au public par des murs et des planchers coupe-feu de degré 1 heure (CF° 1h). La porte doit être coupe-feu de degré 1/2 heure (CF° 1/2h) et munie d'un ferme-porte.

8. Stockage d'hydrocarbures et installations de gaz (PE 10) Concerné Non concerné

Stockage et utilisation de récipients contenant des hydrocarbures ou installation de gaz combustible ? OUI NON

Si oui : Type de produit : Quantité :

Description du mode de stockage :

Emplacement du stockage :

Remarque(s) complémentaire(s) :

.....

9. Dégagements (PE 11)

Nombre de sortie(s) et largeurs : 1 sortie - largeur 90 cm
 Nombre d'escalier(s) et largeur(s) : 0
 Remarque(s) complémentaire(s) :

10. Aménagements intérieurs - nature des matériaux (PE 13)

Revêtements :	Nature des matériaux	Classement de réaction au feu
Locaux :		
- Sols	Sol béton lisse	A2 - S1 - D0
- Murs	Mur maçonné enduit	A2 - S1 - D0
- Plafonds / Faux-plafonds	Structure métal, tuile	Euroclasse B-S2.d0 (M1)
Circulations :		
- Sols	Sol béton lisse	A2 - S1 - D0
- Murs	Mur maçonné enduit	A2 - S1 - D0
- Plafonds / Faux-plafonds	Structure métal - bois - tuile	Euroclasse B-S2.d0 (M1)
Escaliers :		
- Sols		
- Murs		
- Plafonds / Faux-plafonds		

Remarque(s) complémentaire(s) :

11. Désenfumage (PE 14 et instruction technique n°246) Concerné Non concerné

Locaux : - Salles de plus de 300m² situées en rez-de-chaussée et/ou en étage : OUI NON
 - Salles de plus de 100m² situés en sous-sol : OUI NON

Désignation du local désenfumé	Surface du local	Surface utile d'exutoires	Nombre d'exutoires ou d'ouvrants
	m ²	m ²	
	m ²	m ²	
	m ²	m ²	

Type de désenfumage : Naturel Mécanique
 Escalier encloué : OUI NON
 Si oui : - Châssis ou fenêtre en partie haute, d'une surface libre d'au moins 1 m² : OUI NON
 - Dispositif permettant une ouverture facile depuis le niveau d'accès de l'établissement : OUI NON
 - Escalier mis en surpression conformément à l'instruction technique n°246 : OUI NON

Remarque(s) complémentaire(s) :

12. Installations de cuisson (PE 15 à PE 19) Concerné Non concerné

Puissance utile totale des appareils (en kW) :
 Nature de l'énergie pour alimenter les appareils :
 Présence d'un dispositif d'arrêt d'urgence par énergie (gaz, électricité...) ? OUI NON

Volume de stockage : Emplacement :
 Configuration : Grande cuisine isolée Grande cuisine ouverte sur des locaux accessibles au public
 Office de remise en température Ilot(s) de cuisson installé dans une salle de restauration
 - Système d'extraction des fumées 400° C pendant 1/2 heure ? OUI NON SANS OBJET
 - Commande manuelle extracteur facilement accessible et correctement identifiée ? OUI NON SANS OBJET

Remarque(s) complémentaire(s) :

13. Chauffage et ventilation (PE 20 à PE 23)

Mode de chauffage : Gaz Electrique Fuel Climatisation Puissance chaudière : kW
Si la puissance est comprise entre 30 et 70 kW, les appareils doivent être implantés dans un local non accessible au public, isolé et ne pouvant servir de stockage.

Conditionnement d'air : OUI NON Ventilation Mécanique Contrôlée : OUI NON

Remarque(s) complémentaire(s) :

14. Installations électriques et éclairage (PE 24)

Les installations électriques sont-elles conformes aux normes en vigueur ? OUI NON
Pour les escaliers, les circulations horizontales de plus de 10 mètres ou présentant un cheminement compliqué et les salles de plus de 100 m², un éclairage de sécurité d'évacuation est-il prévu ? OUI NON SANS OBJET
Blocs Autonomes d'Eclairages de Sécurité (BAES) : OUI NON

Remarque(s) complémentaire(s) :

15. Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants (PE 25) Concerné Non concerné

Ascenseur(s) : OUI NON Si oui, nombre d'ascenseurs :
Energie : Localisation :
Machinerie : localisation : accès :
coupure électrique : ventilation :
résistance au feu des murs, planchers et portes :
Escalier(s) mécanique(s) : OUI NON Trottoir(s) roulant(s) : OUI NON
Remarque(s) complémentaire(s) :

16. Moyens de secours (PE 26 et PE 27)

Moyen(s) d'extinction prévu(s)
 Extincteurs. Préciser nombre et natures (eau, poudre, CO2 ...): Extincteur CO2 - 1 unité
 Colonne sèche Autre(s) moyen(s) d'extinction :
Remarque(s) complémentaire(s) :

Alarme, alerte, consignes
Type d'équipement d'alarme incendie :
L'installation du téléphone urbain est-elle prévue ? OUI NON
Affichage des consignes de sécurité est-il prévu ? OUI NON
Plan d'intervention apposé à l'entrée (si étage ou sous-sol) : OUI NON SANS OBJET
Remarque(s) complémentaire(s) :

17. Engagement du maître d'ouvrage (article 45 du décret n°95-260 du 8 mars 1995)

Je soussigné (NOM Prénom) ... NAVAS Jérôme, maître d'ouvrage, certifie exacts les renseignements contenus dans la présente notice de sécurité et m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre Ier du titre Ier et du livre Ier du code de la construction et de l'habitation, notamment celles relatives à la solidité.

Le 29... / 08.. / 2025.....

Le Maître d'œuvre :

Le Maître d'ouvrage : (signature obligatoire)



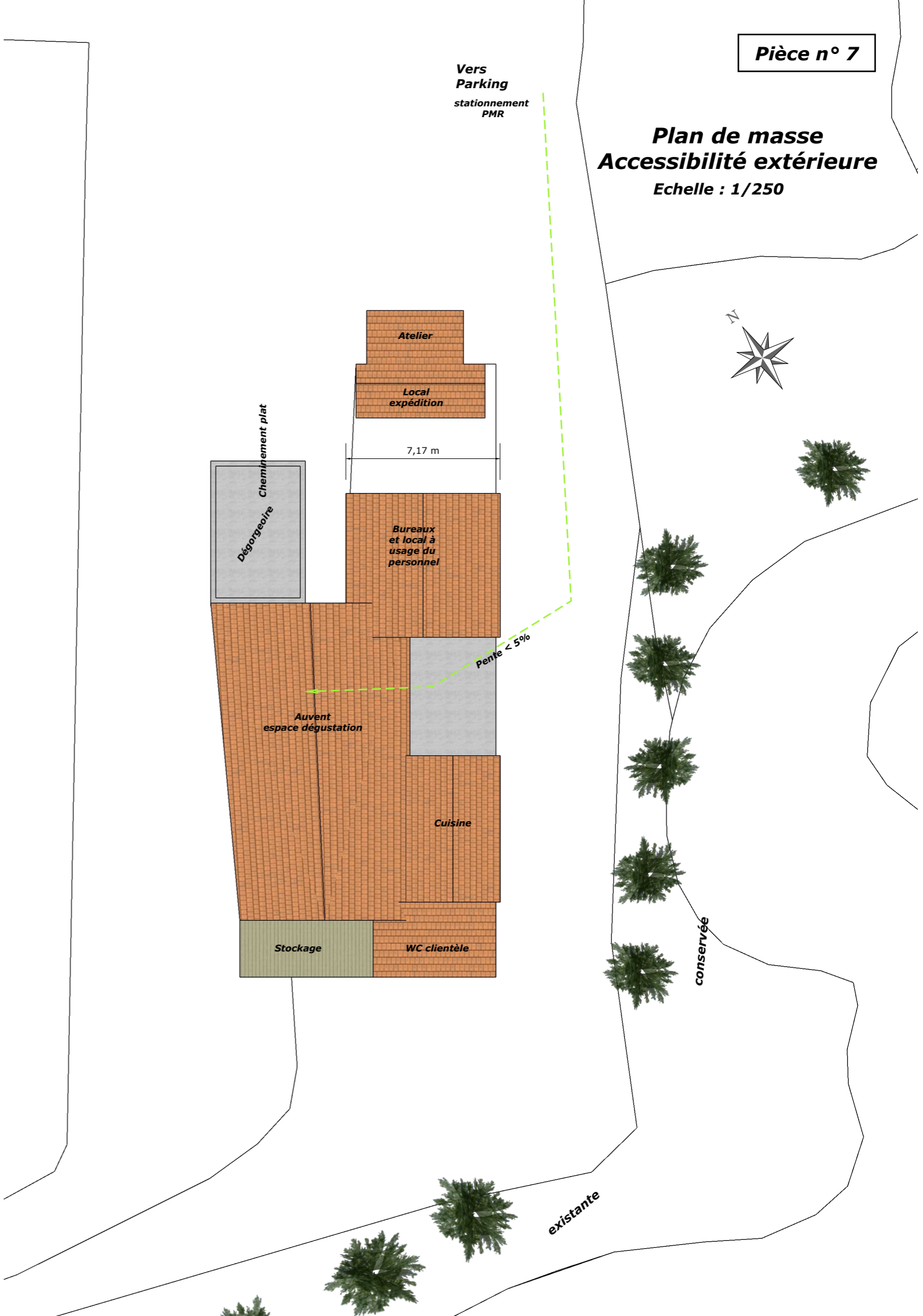
Accès au places de stationnement visiteurs à l'entrée de parcelle, depuis la vois communale de Badauge



Accès aux locaux depuis la voie communale de Badauge

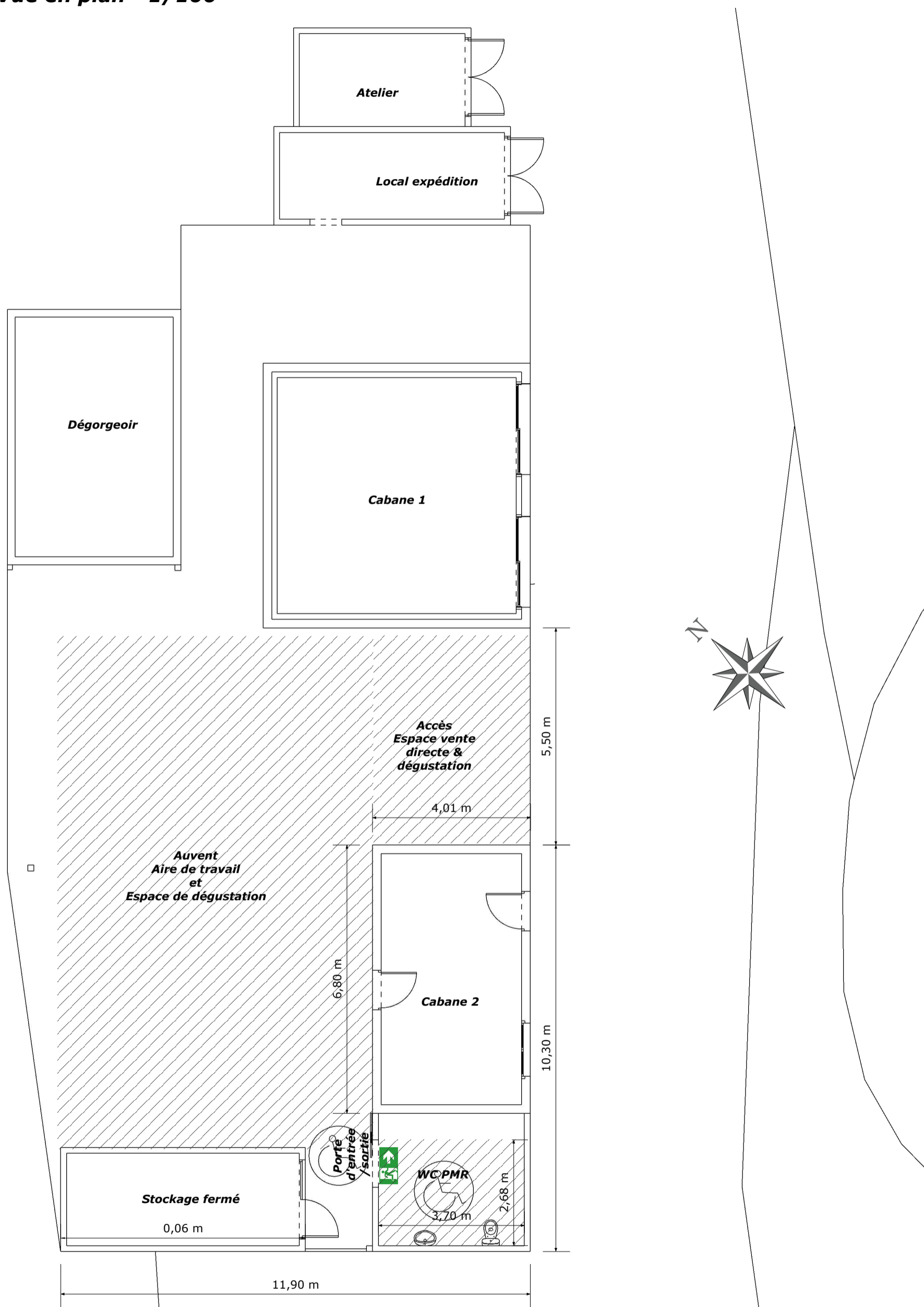


Accès à l'espace dégustation et au WC PMR



Plan des locaux avec aménagement intérieur accessibilité

Vue en plan - 1/100



Zone de rotation Ø 1500 mm



Surface accessible au public sous auvent : 120 m²

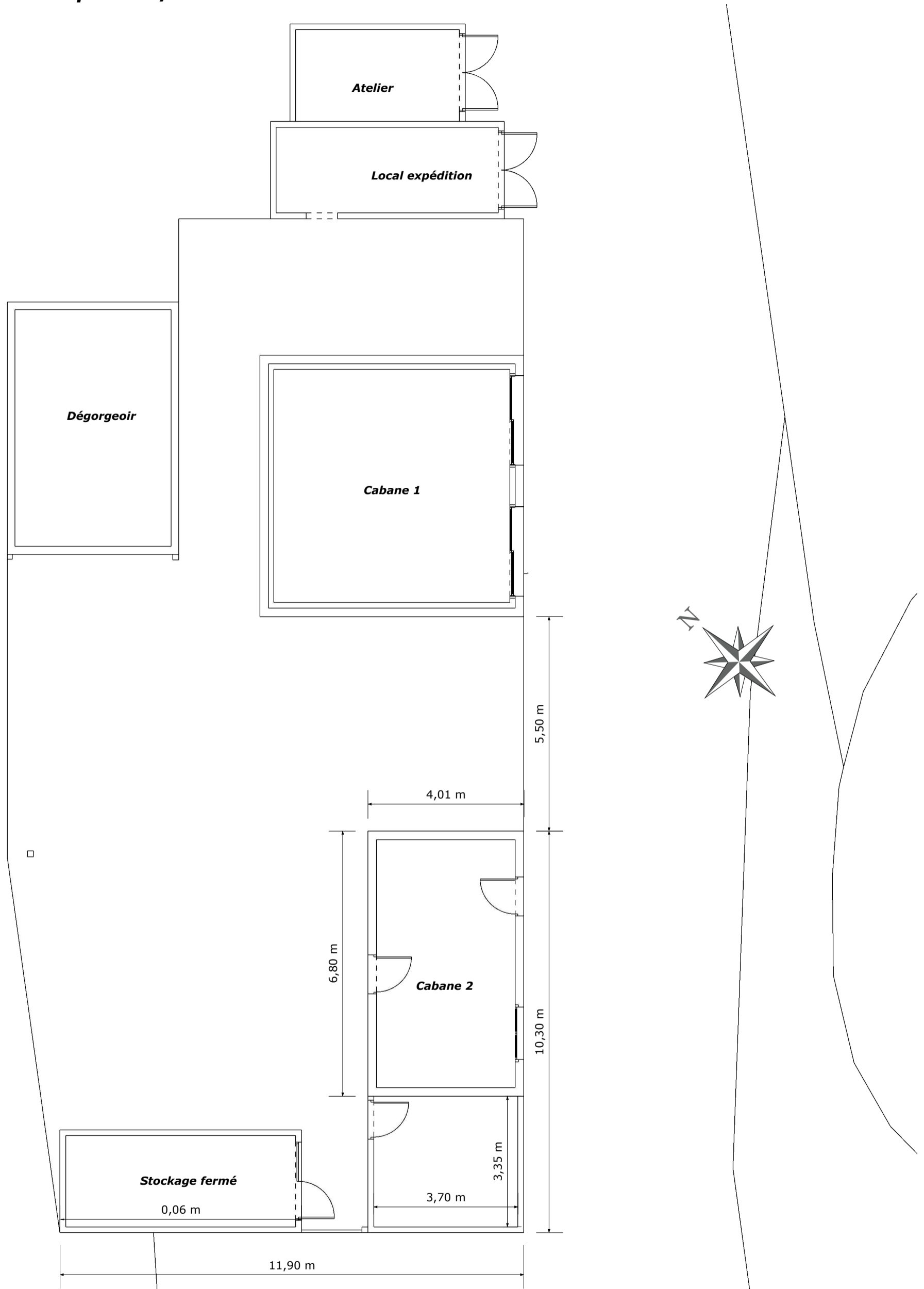
Surface accessible au public en intérieur (wc) : 10 m²



Bloc autonome de sortie et d'éclairage de sécurité

Plan des locaux existants

Vue en plan - 1/100



Accès :

L'accès à l'établissement ne comporte aucune marche, la circulation depuis le parking jusqu'à l'aire de dégustation couverte et la porte d'entrée des wc est plane, avec une pente inférieure à 5%.

L'entrée principale du auvent par laquelle le public est admis, est accessible en continuité avec le cheminement extérieur. Elle peut être repérée, atteinte et utilisée par une personne en situation de handicap ou non.

L'accès au seuil de la porte des WC PMR se fait depuis l'extérieur, il est horizontal, sans écart de niveau supérieur à 2 cm.

La porte permet le passage des personnes en fauteuil roulant et peut être manœuvrée facilement par tous. Elle a une largeur de 1 m utile et s'ouvre sur l'extérieur .

Circulation intérieure : Sans objet

Circulation extérieure :

L'aire de dégustation dans laquelle le public est admis ne présente pas de déclivité, le sol est plat, en béton taloché, non glissant. L'allée de circulation aura une largeur minimale de 1,50 m.

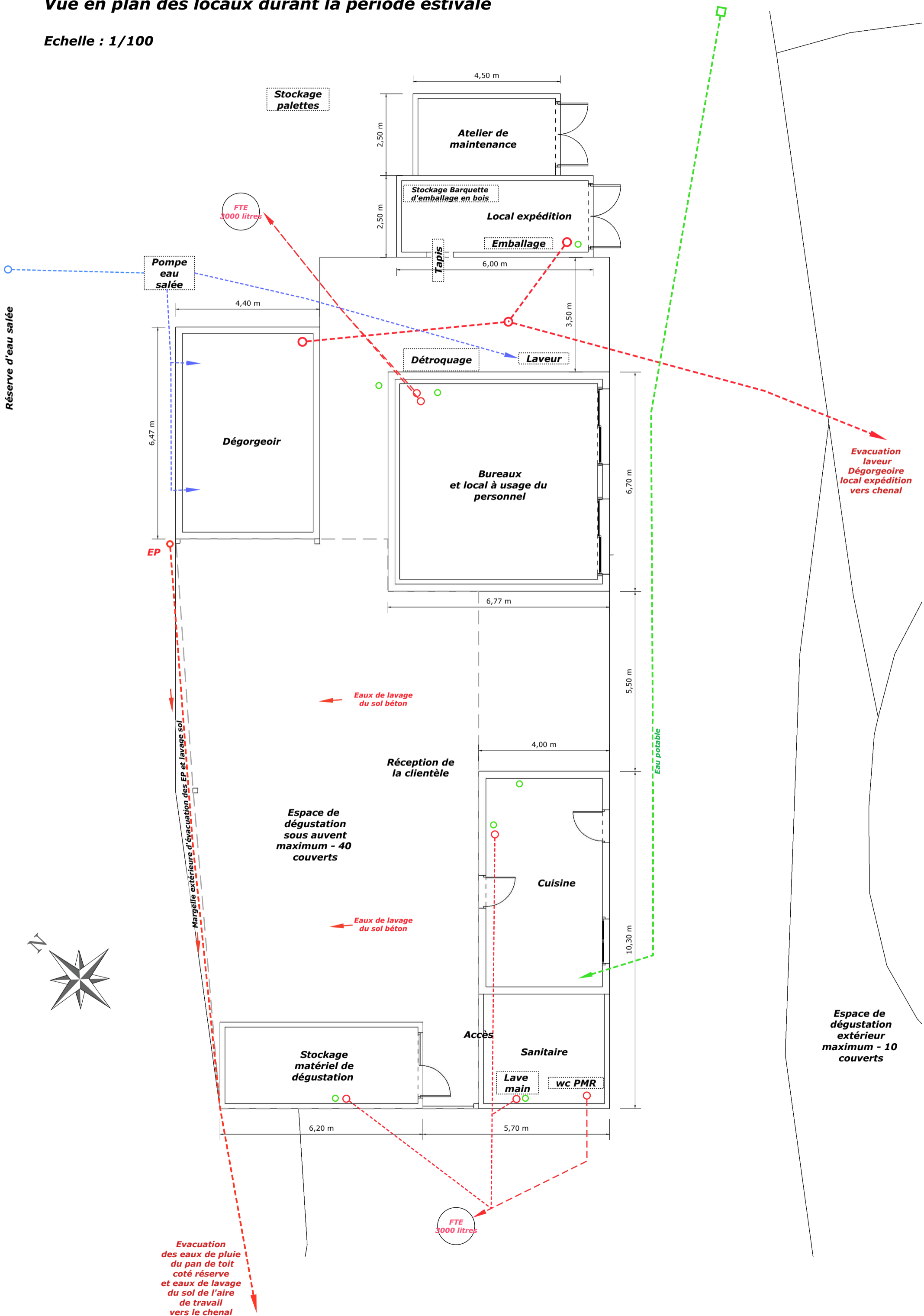
L'accès à l'espace dégustation comportera 2 places pour un fauteuil roulant, de dimensions 0,80 x 1,30 m, en dehors des espaces de circulation.

Sanitaire :

L'établissement comporte un sanitaire ouvert au public, la hauteur d'assise est de 0,50 m. L'espace minimal pour un fauteuil à côté de la cuvette de 0,80 m x 1,30 m, est en dehors du débattement de la porte. L'espace de retournement (diamètre 1,50 m) se situe à l'intérieur du cabinet. Il est équipé d'une barre d'appui située à une hauteur de 0,80 m et d'un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi.

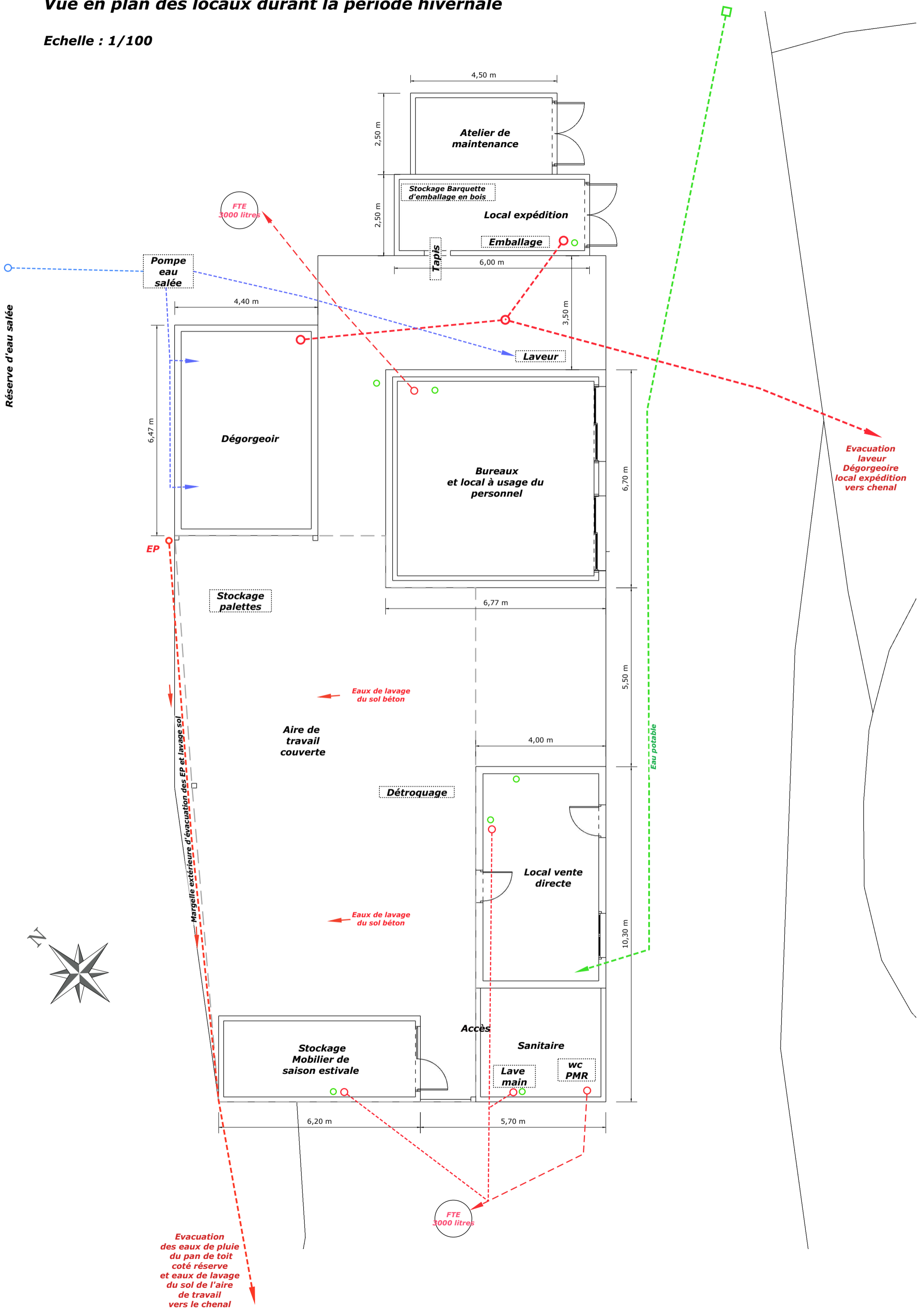
Vue en plan des locaux durant la période estivale

Echelle : 1/100



Vue en plan des locaux durant la période hivernale

Echelle : 1/100



URSSAF DE POITOU CHARENTES
SERVICE RECOUVREMENT MARITIME
TSA 70004
38046 GRENOBLE CEDEX 9

A AYTRE, le 18/03/2025

Nous contacter

Courriel: marins.urssaf.fr
Tel.: 0 806 803 232

Références

N°SIREN 932527443

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

FEH3DRQFFYYBFNN

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MR NAVAS JEROME
VOIE COMMUNALE
DE BADAUGE
17320 MARENNES HIERS BROUAGE

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité de travailleur indépendant non employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Thierry de LABURTHE



CODE DE SÉCURITÉ

FEH3DRQFFYYBFNN

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

MR NAVAS JEROME
VOIE COMMUNALE
DE BADAUGE
17320 MARENNES HIERS BROUAGE

En votre seule qualité de travailleur indépendant non employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations et contributions de Sécurité sociale vous est délivrée :

- au titre du premier trimestre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

VOIE COMMUNALE
DE BADAUGE

17320 MARENNES HIERS BROUAGE

93252744300018

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiement des cotisations et de contributions de Sécurité sociale et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle - CFP) au 18/03/2025.

Fait à : AYTRE
le : 18/03/2025

Le Directeur, Thierry de LABURTHE



DEMANDE DE PC ou CU
FORMULAIRE JUSTIFIANT DES CONSTRUCTIONS EN ZONE AGRICOLE

(Zone A ou N des PLU, N des Cartes communales, en dehors des « parties actuellement urbanisées » des communes au RNU)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRE ET DE LA MER
DE LA CHARENTE MARITIME
89, avenue des Cordeliers
17000 LA ROCHELLE

Afin de justifier la nécessité de votre projet vis à vis de votre exploitation agricole, et du respect des règles spécifiques fixées par le document d'urbanisme, il vous appartient d'apporter une description la plus précise et la plus complète de votre projet, en complément de votre dossier de demande de permis de construire. La présente fiche a pour objet de vous y aider.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt de remplir cette fiche de manière la plus exhaustive possible : la qualité des renseignements pourra orienter la décision

Nb : la signature du document se trouve en dernière page.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM du demandeur : EI NAVAS

Prénom : Jérôme

Profession : Ostréiculteur

Age :

Téléphone : _ _ _ _ _

Email : barbarabergniard@gmail.com

Demande ayant fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n° de la demande :

Demande ayant déjà fait l'objet d'un refus n° de la demande : PA n° 17219 24 M 0007

CAS A- PROJET NON AGRICOLE

Pièces à fournir à l'appui de votre demande :

- plan d'ensemble localisant les bâtiments existant et envisagés (y compris le logement),
- étude technico-économique (si réalisée),
- récépissé de dépôt si la construction est soumise au régime des ICPE.

TPOLOGIE DE LA CONSTRUCTION :

Restauration d'une grange ou d'un bâtiment ayant appartenu à une exploitation agricole

Nom de l'exploitant agricole (si connu) :

Destination de la restauration : Extension des cabanes ostréicoles existantes par un auvent protégeant l'aire de travail et locaux de technique, sanitaire et rangement

Projet d'intérêt collectif

Nature et description du projet :

.....
.....
.....
.....

Si le projet est soumis au régime des installations classées ICPE, précisez le type de régime :

- Déclaration (fournir une copie du dossier de déclaration)
- Autorisation (fournir une copie des plans et de l'étude d'impact)
- Enregistrement (fournir une copie de la demande d'enregistrement)

DESCRIPTION DE LA PARCELLE :

Cultivée : nature de la culture : Champs de claires ostréicoles

En friche : absence de reliquat de culture
 présence de reliquat de culture (ceps, troncs....)

Présence de construction : - nature de(s) la construction(s) (hangar, abri...) : Cabanes ostréicoles
- état de(s) la construction(s) : bon

ENVIRONS DE LA PARCELLE :

Parcelles cultivées à proximité Distance par rapport au projet : 20 m

Exploitation ou bâtiment agricole à proximité Distance par rapport au projet : 20 m

CAS B- PROJET AGRICOLE**Pièces à fournir à l'appui de votre demande :**

- **certificat d'immatriculation INSEE ou extrait kbis pour les formes sociétaires,**
- **attestation MSA,**
- **plan d'ensemble localisant les bâtiments existant et envisagés (y compris le logement),**
- **étude technico-économique (si réalisée),**
- **récépissé de dépôt si la construction est soumise au régime des ICPE.**

- Le pétitionnaire est l'utilisateur final du bâtiment
- Le pétitionnaire n'est pas l'utilisateur final du bâtiment (dans ce cas faire remplir les informations ci-dessous par l'agriculteur qui en aura l'usage).

1- DONNEES GENERALES DE L'ACTIVITE DE L'UTILISATEUR (à compléter pour tout projet)**VOTRE ACTIVITÉ**

- Exploitant agricole à titre principal n'exerçant aucune autre activité ;
- Exploitant agricole à titre principal exerçant une autre activité ;
précisez laquelle :
- Exploitant agricole à titre secondaire exerçant une activité non agricole à titre principal ;
précisez laquelle :

STATUT DE L'EXPLOITATIONN° SIREN 38223981200011 _____N° Pacage : **017** _____
 Individuelle EARL GAEC Autres (précisez) :

En cas de forme sociétaire :

Raison sociale :

 Vous êtes JA Date d'installation :

Adresse du siège d'exploitation : Lieu-dit : <u>Prise du Pérou - voie communale de Badauge</u> Commune : <u>17320 Marennes Hiers Brouage</u>	Adresse du projet : Lieu-dit : <u>Prise du Pérou - Voie communale de Badauge</u> .. Commune : <u>17320 Marennes hiers Brouage</u>
Adresse de la résidence du demandeur (domicile si différent du siège d'exploitation): Lieu-dit : Commune :	
Distance (km) entre le siège d'exploitation et l'adresse du projet : Distance (km) entre la résidence et l'adresse du projet :	

L'EXPLOITATION AGRICOLESurface agricole utilisée (SAU) de l'exploitation^{1,25}..... ha

Cette SAU est-elle plutôt : - d i s p e r s é e g r o u p é e

Chiffre d'affaire agricole des trois dernières années :

- 20 __ :
- 20 __ :
- 20 __ :

VOS ACTIVITES ACTUELLESNature des cultures :

- Grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux...) :ha
 - Maïs fourrage et ensilage :ha - P r a i r i e sha
 - Vigne :ha - V e r g e r sha
 - Maraîchage :ha
 - Autres activités (précisez le détail) : Aquaculture en mer.....ha
 Actuellement, avez-vous des récoltes stockées hors abri : - o u i n o n
 Préciser le volume et la nature :

Si vous avez une activité d'élevage, veuillez remplir le tableau ci dessous :

Type	Effectifs au moment du dépôt de la demande	
Vaches laitières ou mixtes		Référence laitière :
Vaches allaitantes		
Veaux, bovins à l'engraissement		
Ovins		
Caprins		
Porcs		
Volailles		
Lapins		
Chenil		
Chevaux		
Autres (précisez)	Huitres en claires	

Exploitation classée ICPE : - n o n
 - oui, entourer le type : autorisation / déclaration / enregistrement.

Autres activités :

- ✓ Disposez-vous au sein de votre exploitation de matériels de conditionnement ? - o u i - n o n
 Si oui, lesquels ? Laveur, table de trie,
- ✓ Disposez-vous au sein de votre exploitation d'un point de vente ? - o u i - n o n
 Si oui, origine des produits en vente ? Huitres
- ✓ Réalisez-vous au sein de votre exploitation une activité de vinification ? oui non
 Si oui, matériels utilisés ?
- ✓ Réalisez-vous au sein de votre exploitation une activité de distillation ? oui non
 Si oui, volume distillé ?hl

2- VOTRE PROJET CONCERNE :

- la construction d'un bâtiment agricole,
- la construction d'un logement « de fonction »,
- un projet d'agritourisme.

3- POUR LES DEMANDES PORTANT SUR UNE CONSTRUCTION DE BATIMENT AGRICOLE

VOS BÂTIMENTS ACTUELS

Construction existante*	Surface (m2)	Utilisations actuelles
Bâtiment 1	91 m²	Cabanes ostréicoles
Bâtiment 2		
Bâtiment 3		
Bâtiment 4		
Bâtiment 5		

* y/c chai de vinification, distillerie, box, écuries, serres, etc.

Actuellement, avez-vous du matériel stocké hors abri : - o u i - n o n

Préciser le type de matériel concerné : Laveur, élévateur, matériel ostréicole

LE PROJET D'EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

La construction est-elle consécutive à une extension de l'exploitation : - o u i - n o n

Si OUI :

- Surfaces supplémentaires d'exploitation : ha,
- Pour quelle(s) culture(s) ?
- Nombres d'animaux supplémentaires :
- Date d'acquisition envisagée :
- Nouveaux matériels (préciser) :

LE PROJET DE BÂTIMENT(S)

Surface du (ou des) bâtiment(s) : n° 1 :164.....m² n° 2 :m²

Type de toiture : - m o n o - p e n t e b i - p e n t e

Est-il prévu un équipement photovoltaïque ? - o u i n o n

Propriétaire de(s) parcelle(s) : Section K n° 70,71,72,73,74,408,409,410,411

Destinations du (ou des) nouveau(x) bâtiment(s) (précisez la surface de chaque destination) :

- stockage matériel : m² - s t o c k a g e f . o . u . r . r . a . g . em²
- animaux : m² - s t o c k a g e p a i l l e :m²
- chai de vinification : - surface des installations projetées.....m²
- capacité de vinification visée :hl
- distillerie : - surface des installations projetées.....m²
- capacité de production visée :hl
- serres m²
- vente à la fermem²
- autres (précisez) : . Auvent destiné à protéger l'aire de travail existante entre les deux cabanes ostréicoles m²

Justifiez le choix d'implantation du bâtiment par rapport au siège d'exploitation et aux autres bâtiments :

Le auvent permettrait l'accès à couvert des deux cabanes ostréicoles non contigue et de permettre le travail extérieur (lavage des huîtres) dans de meilleurs conditions

L'opération a-t-elle donné lieu à un détachement de parcelle :

- oui non

Existe t'il d'autres bâtiments agricoles à proximité du projet :

- oui non

- des bâtiments appartenant à votre exploitation :

- oui non

- des bâtiments appartenant à une autre exploitation :

- oui non

Le projet est-il destiné à remplacer un (ou plusieurs) bâtiment(s) existant(s) ? - oui - non

Lequel (ou lesquels) :

PRECISER TOUT ELEMENT COMPLEMENTAIRE PERMETTANT DE JUSTIFIER LA DEMANDE :

Mon projet à pour but la restructuration et la réorganisation du site d'exploitation existant.
L'EARL Navas exploitant ce site pour l'affinage des huîtres de Marennes Oléron en quantité modeste et à taille humaine, je souhaite pouvoir pérenniser mon activité de production et vente directe.
La profession de l'ostréiculture traverse aujourd'hui une période sombre économiquement.
Etant fille d'ostréiculteur et ayant la passion de ce métier, la possibilité de pouvoir sauver mon entreprise en la diversifiant serait formidable. La seule possibilité viable serait d'ouvrir dans le site de mon exploitation un espace de dégustation ouverte au public afin de faire découvrir la profession, la production, l'affinage.
Cette activité complémentaire à l'activité de production serait mise en place sur la période estivale de juin à octobre, qui est une période propice au tourisme.
J ai tablé sur un chiffre d'affaires de 70000 euros en expédition toute l'année , l'activité de dégustation représenterai environ 30000 euros de chiffre d affaires pendant la saisonnalité.
L'expédition pour les fêtes de fin d année ainsi que la vente à emporter concerne uniquement les huîtres sur place.

4- POUR LES DEMANDES PORTANT SUR UNE MAISON D'HABITATION « de fonction »

Surface de plancher de la maison projetée:m²
Surface totale de la parcelle : m²
Emprise du projet :m²
Culture en place sur la parcelle :

En cas de forme sociétaire :coordonnées de l'associé gérant domicilié le plus proche du siège d'exploitation (si différentes du demandeur) :

NOM :
Prénom :
Age :
Adresse :
Lieu-dit : Commune
Distance résidence / siège d'exploitation :.....

Préciser la distance entre les bâtiments d'exploitation et le projet d'habitation (en cas d'activité d'élevage préciser la distance par rapport aux bâtiments d'élevage):.....

Raison(s) de ce projet : .

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Justifiez la nécessité d'une présence rapprochée et permanente sur le lieu de votre exploitation :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5- POUR LES DEMANDES PORTANT SUR UN PROJET D'AGRITOURISME

Quel type d'agritourisme souhaitez-vous mettre en place ?

- table d'hôte
- camping à la ferme
- gîte rural
- f e r m e a u b e r g e
- ferme équestre
- c h a m b r e d ' h ô t e

Avez-vous réalisé une étude économique de votre projet ? - o (*joindre l'étude*) - n o n

Revenus de cette nouvelle activité par rapport aux revenus agricoles (prévisionnel) :%

Je soussigné, ..M.NAVAS....., atteste l'exactitude des renseignements fournis.

DDTM 17

A Marennes Hiers Brouage , le 04/09/2025

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

Marennnes, le 10 mars 2025

SERVICE VÉTÉRINAIRE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Antenne de MARENNES :

3 rue FOCH 17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE
Mél : ddpp@charente-maritime.gouv.fr

MONSIEUR NAVAS JEROME
VOIE COMMUNALE DE BADAUGE
17320 MARENNES HIERS BROUAGE

Références à rappeler dans toute correspondance :

Suivi par Stéphanie DARRAILLAN
N° tel : 05.46.68.60.63
N.Réf : DDPP17 – 2025- 00429
N°Etablissement interne : 17.219.025

Objet : agrément conditionnel d'expédition de mollusques bivalves vivants (huitres)

Références Règlementaires :

- Règlements européens du Paquet Hygiène cités en référence du rapport joint ;
- Règlement (CE) N° 2073/2005 de la commission du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires ;
- Code rural et de la pêche maritime ;
- Arrêté du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale
- Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant ;
- Arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce. de détail,

Pièces jointes :

- rapport d'inspection
- agrément sanitaire conditionnel d'expédition de coquillages vivants (

Monsieur ,

Suite à l'étude de votre dossier de demande d'agrément et à l'inspection de votre établissement ostréicole situé «voie communale de badauge 17320 MARENNES », effectuée en votre présence le 6 mars 2025 par Madame Stéphanie Darraillan , inspectrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations, j'ai l'honneur de vous notifier, ci-joint, l'octroi de l'agrément sanitaire, au titre de l'article L.233-2 du code rural.

Cet agrément vous est attribué **à titre conditionnel pour une période de trois mois** à compter du 6 mars 2025 jusqu'au 6 juin 2025.

Cette première période de trois mois, éventuellement reconductible pour une ultime période de 3 mois, doit être mise à profit pour mettre en œuvre l'ensemble des documents relatifs au fonctionnement (autocontrôles, traçabilité complète des coquillages commercialisés par votre établissement et gestion de l'eau de mer propre)

Cité administrative Duperré - 5 place des cordeliers - CS 40263 - 17012 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tel : 05 46 68 60 00 - Mél : ddpp@charente-maritime.gouv.fr

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État. Conformément aux articles 15 à 16 du Règlement général sur la protection des données, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-contre.

Une nouvelle visite sera programmée avant l'expiration de votre agrément conditionnel, ou à votre initiative. Elle permettra de vérifier cette mise en œuvre et de vous attribuer un agrément définitif si les conditions sont réunies.

Par ailleurs, il est rappelé que le présent agrément porte exclusivement sur les activités relevant de l'agrément au titre du règlement européen 853/2004, et citées explicitement ci-dessus. De fait l'activité de dégustation ne relève pas du présent agrément mais d'une autorisation d'exploitation de Cultures Marines pour l'activité de dégustation délivrée par la DDTM conformément à l'arrêté préfectoral n° 24/23 Réglementant l'activité de dégustation de coquillages sur le domaine public maritime portuaire et privé du département de Charente Maritime .

Je rappelle que tous vos produits mis en vente à la consommation doivent être conditionnés et porteurs de la marque d'identification prévue par le règlement 853/2004 (annexe II et annexe III chapitre VII).

FR
17 219 025
CE

FRANCE
17 219 025
CE

S'agissant d'un agrément communautaire, ce dernier vous permet de commercialiser vos produits dans toute l'Union Européenne et vers les pays tiers, en notant toutefois que certains pays tiers imposent, en outre, l'obtention d'un agrément spécifique pour accéder à leur marché

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,

**Pour la Directrice Départementale et par subdélégation
L'adjointe du chef de Service vétérinaire chargé de la sécurité
alimentaire**


Dr Patricia TRUJILLO COMINO

Copies transmises à :

- C.R.C. Charente-Maritime
- DDTM 17

Marennes, le 10 mars 2025

Agrément sanitaire

L'agrément sanitaire, prévu par l'article L 233-2 du Code Rural, est attribué à :

Référence de l'établissement : . NAVAS JEROME
VOIE COMMUNALE DE BADAUGE
PRISE DU PEROU
17320 MARENNES

SIRET n° 93252744300018

Références réglementaires

- Règlement 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- Règlement 853/2004 du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
- Article L.233-2 du code rural
- Arrêté Ministériel du 8 juin 2006 relatif à l'agrément des établissements mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animal
- Arrêté ministériel du 18 décembre 2009

Activités autorisées et/ou produits fabriqués :

Expédition de coquillages vivants (huîtres)

Agrément accordé au titre de la section VII « Mollusques bivalves Vivants » - sous-section VII-1 « centre d'expédition de coquillages » :

Numéro d'identification attribué : **FR 17 . 219. 025 CE**

Cet agrément est attribué à titre conditionnel jusqu'au 6 JUIN 2025

Au -delà de cette date, l'agrément conditionnel est caduc.

La présente décision peut être déférée dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif compétent.

Marennes, le 10 mars 2025

Pour le Préfet et par délégation,

**Pour la Directrice Départementale et par subdélégation
L'adjointe du chef de Service vétérinaire chargé de la sécurité
alimentaire**



Dr Patricia TRUJILLO COMINO

Copies transmises :

CRC de Charente-Maritime
DDTM 17

Préfecture de Charente-Maritime
Rapport d'inspection N°25-027486
Inspection du secteur des produits de la mer et d'
eau douce (SSA)

Date de l'inspection : 06/03/2025

Partie administrative

Structure d'inspection DDPP de la Charente-Maritime
Adresse Cité administrative Duperré
5 Place des Cordeliers
CS 40263
17012 LA ROCHELLE CEDEX 1
email ddpp@charente-maritime.gouv.fr
Inspecteur(s) DARRAILLAN Stéphanie

Contexte de l'inspection Demande d'approbation

Établissement inspecté

Raison sociale/Dénomination NAVAS JEROME
Enseigne établissement/Dénomination NAVAS JEROME
N° SIRET / N° NUMAGRIT 93252744300018
Adresse postale
VOIE COMMUNALE DE BADAUGE
17320 MARENNES HIERS BROUAGE
Interlocuteur(s) NAVAS JEROME

Inspection : Activité inspectée

Type d'activité Purification/Expédition de coquillages
Identifiant de l'unité d'activité
Site d'intervention Purifi/Expédi coquillage-NAVAS JEROME
Méthode Grille : Inspection du secteur des produits de la mer et d'eau douce (SSA), Version 3
Référence(s) règlementaire(s) Vademecum : Vademecum général dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments (inspection des activités), Version 5
REGLEMENT (CE) N° 178/2002 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des
REGLEMENT (CE) N° 852/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
REGLEMENT (CE) N° 2073/2005 DE LA COMMISSION du 15 novembre 2005 concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires
REGLEMENT (CE) N° 2074/2005 DE LA COMMISSION du 5 décembre 2005 établissant les mesures d'application relatives à certains produits régis par le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil et à l'organisation des contrôles officiels p

Informations complémentaires :

Grands Événements sportifs JOP Paris 2024

NON

Points de contrôle :

A	Identification de l'établissement	A - Conforme
	<p><i>Établissement identifié sous le numéro de SIRET 93252744300018</i> <i>L'inspection a été réalisée dans le cadre de la demande d'agrément sanitaire expédition de coquillages</i> <i>Il prévoit de commercialiser 10 tonnes d'huîtres en vente directe à l'établissement</i> <i>Selon les déclarations un marché est en attente de signature</i></p> <p><i>L'établissement dispose de parcs (classement sanitaire A) zone 17.11.02, 17.10.05, 17.10.04</i> <i>Les coquillages sont achetés puis mis en parcs et en claires de l'établissement situées en zone 17C12 classement A pour le groupe 3</i></p>	
B	Locaux et équipements	A - Conforme
B01	Conception et circuits de l'établissement	A - Conforme
	<p><i>La conception et les circuits de l'établissement sont conformes pour l'activité d'expédition et le tonnage prévu .</i> <i>Les activités d'élevage et d'expédition sont séparées</i> <i>Le réseau hydraulique a reçu un avis favorable de la DDTM le 14 février 2025</i> <i>Il comprend :</i> <i>-un bâtiment dédié à l'expédition</i> <i>-une zone de lavage des coquillages</i> <i>-un dégorgeoir semi enterré neuf alimenté par une réserve</i> <i>-un local dédié au stockage des produits et des outils de maintenance avec patères pour les tenues</i> <i>-un sanitaire avec lave-mains alimenté en eau du réseau</i></p>	
B02	Équipements adaptés à la production et engins de transport	A - Conforme
	<p><i>Système d'oxygénation du bassin.</i> <i>Présence d'une table d'expédition dans la zone dédiée à l'activité d'expédition du bâtiment en bon état</i> <i>Les équipements sont adaptés à la production</i></p>	
B03	Lutte contre les nuisibles	A - Conforme
	<p><i>Un plan de lutte contre les nuisibles est prévu avec pose de pièges raticides dont le suivi est sous contrat avec une société spécialisée, Ets Lorillou ; transmission du contrat du 22/11/24 et de la dernière fiche de passage du 27/11/2024</i> <i>Un enregistrement du suivi est prévu sur le cahier de suivi des points déterminants (classeur noir).</i></p>	
B04	Maintenance des locaux et équipements	A - Conforme
	<p><i>Les locaux et équipements observés le jour de l'inspection étaient tous en bon état de maintenance</i></p>	
B05	Nettoyage et désinfection des locaux et équipements	A - Conforme
	<p><i>Les locaux et équipements étaient rangés et propres le jour de l'inspection (l'atelier n'était pas en fonctionnement).</i> <i>Un plan de nettoyage désinfection des locaux et équipements, du bassin est prévu.</i> <i>La réalisation fera l'objet d'un enregistrement sur le cahier de suivi des points déterminants</i></p>	

(classeur noir)

C	Maîtrise de la chaîne de production	B - Non conformité mineure
	-	
C01	Diagrammes de fabrication et analyse des dangers	A - Conforme
	<i>L'analyse des dangers est celle, générique, établie par le CRC pour l'activité d'expédition de coquillages vivants et adaptée à l'établissement.</i>	
C02	Identification des points déterminants	A - Conforme
	<i>Les points déterminants sont ceux généralement retenus par la filière pour ce type d'activité: plan de lutte contre les nuisibles, plan de nettoyage désinfection, gestion de l'eau propre et traçabilité.</i>	
C03	Contrôle à réception et conformité des matières premières	C - Non conformité moyenne
	<i>Un seul bon d'enregistrement a pu être présenté . Les autres lots avaient été acceptés par le professionnel sans document d'enregistrement des coquillages (obligation réglementaire) avec uniquement factures Le professionnel s'est engagé à ne réceptionner des coquillages qu'avec le document correspondant indiquant le nom et le code de la zone et le classement de zone d'origine . L'inspection ayant eu lieu dans le cadre de la délivrance de l'agrément conditionnel l'activité d'expédition n'a pas commencé d'où l'évaluation en C et non en D de l'item</i>	
C04	Mesures de maîtrise de la production	A - Conforme
C0401	<i>Maîtrise des conditions et des températures de conservation des denrées alimentaires</i>	<i>A - Conforme</i>
	<i>Présence d'un bassin avec oxygénateur</i>	
C0402	<i>Gestion des conditionnements et emballages</i>	<i>A - Conforme</i>
	<i>Une zone de l'établissement est dédiée au stockage des conditionnements et emballages pour l'activité d'expédition sur étagères plastiques</i>	
C05	Gestion de l'eau propre et de l'eau potable	A - Conforme
	<i>Gestion de l'eau potable: établissement raccordé au réseau d'eau potable pour le sanitaire et lave-main du sanitaire mais également pour le lave-mains type évier présent dans le container aménagé pour l'expédition Gestion de l'eau propre: le professionnel dispose d'une réserve alimentée par le ruissou attendant . L'alimentation du ruissou est gérée par le professionnel par une porte dont il est le seul utilisateur La réserve se remplit à partir d'un coefficient de 60 mais présence d'une rehausse bondon . La réserve alimente le dégorgeoir et le laveur par pompe . Un enregistrement de la gestion de l'eau de la réserve et du dégorgeoir est prévu</i>	
C06	Conformité des produits finis	A - Conforme
	<i>Un plan d'autocontrôles microbiologiques sera mis en place au démarrage de l'activité d'expédition de coquillages .</i>	
C07	Contrôle à expédition et affichage/étiquetage des produits finis	A - Conforme
	<i>Les étiquettes seront achetées auprès du CRC, en l'absence d'expédition ce point n'a pas fait l'objet de constat</i>	
D	Traçabilité et gestion des non-conformités	A - Conforme
D01	Système de traçabilité et archivage des documents	A - Conforme
	<i>Un système de traçabilité est prévu avec cahier de suivi de mise en claire et en dégorgeoir L'entrée et les sorties de claires de chaque lot seront indiqués avec les quantités Le début et la fin de vente de chaque lot sera indiqué le professionnel s'est engagé à tenir un registre du passage des huîtres au niveau de ses parcs le cas échéant pour compléter le système de traçabilité</i>	
D02	Réactivité	A - Conforme
	<i>Transmission des éléments demandés le jour même de l'inspection</i>	

E	Gestion des déchets et des sous-produits animaux	B - Non conformité mineure
	-	
E01	Gestion des déchets	B - Non conformité mineure
	<p><i>Non conforme : Le rejet des eaux de lavage des mains de la zone expédition se fait directement dans le chenal , le professionnel s'est engagé à mettre un dispositif de récupération des eaux de lavage des mains qu'il vidangera dans la fosse</i></p> <p><i>Conforme</i> <i>Utilisation des coquilles pour stabilisation des abords et chemins.</i> <i>Présence de deux fosses étanches de 3M3 d'installation récente , la dernière facture de vidange a été présenté</i></p>	
E02	Gestion des sous-produits animaux	A - Conforme
	<i>L'établissement ne génère pas de sous-produits animaux</i>	
F	Gestion du personnel	A - Conforme
F01	Hygiène et équipements du personnel	A - Conforme
	<i>Le personnel dispose d'un lave-mains alimenté en eau potable et d'une zone dédiée vestiaires</i>	
F02	Formation et instructions à disposition du personnel	A - Conforme
	<i>formation HACCP CRC</i>	

Évaluation globale de l'inspection

Évaluation de l'inspection : Maîtrise des risques acceptable

Commentaire : Les locaux et équipements sont neufs et adaptés à l'activité de l'établissement compte tenu du tonnage envisagé .
Des supports d'enregistrements sont prévus .

Signature

Le 11/03/2025

Inspecteur(s) DARRAILLAN Stéphanie



Étude prévisionnelle 01/2024 à 12/2026

Madame Barbara BERGNIARD

**Production - Distribution - Vente
Ostréiculture**

Marennes

Dossier réalisé par

Florence BERGOZZA - Expert-Comptable

Sommaire

Note de l'expert-comptable

2

Dossier prévisionnel

4

- 1.COMPTE DE RÉSULTAT
- 2.SEUIL DE RENTABILITÉ
- 3.BILAN
- 4.TABLEAU DE FINANCEMENT
- 5.PLAN DE FINANCEMENT

Annexes au dossier prévisionnel

12

- 6.INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS
- 7.CHIFFRES D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL
- 8.FRAIS GÉNÉRAUX PRÉVISIONNELS
- 9.SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION
- 10.CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
- 11.RATIOS D'EXPLOITATION
- 12.TRÉSORERIE

“

Devenez e-Xpert(e) de votre Entreprise

”

Conformément à la mission qui nous a été confiée par Madame Barbara BERGNIARD, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2026

Rentabilité du projet	2024	%	2025	%	2026	%
Chiffre d'affaires	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Ventes + Production réelle	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Marge globale	44 760	68%	55 455	70%	57 300	71%
Résultat d'exploitation	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Résultat de l'exercice	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%

Ces prévisions et les hypothèses sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la Direction de la société. Les hypothèses retenues et décrites ci-après ont été arrêtées sur la base des estimations et informations qui nous ont été transmises par le client.

Nous avons procédé à l'élaboration des comptes prévisionnels, compte tenu des hypothèses retenues pour la période considérée et dans le contexte des législations fiscales et sociales en vigueur à ce jour.

Les projections réalisées n'ayant qu'une valeur indicative, nous ne garantissons pas qu'elles seront vérifiées sur la période analysée.

A Marennnes, le 03/07/2024

Florence BERGOZZA - EXPERT COMPTABLE



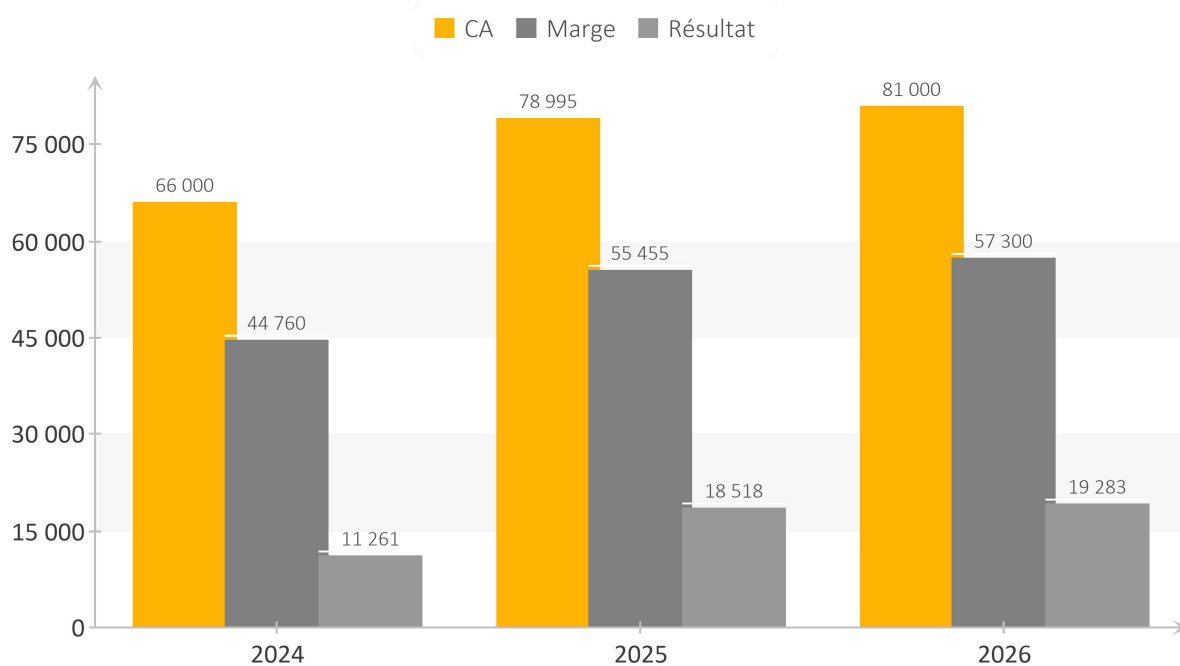
DOSSIER PRÉVISIONNEL

● COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	2024	%	2025	%	2026	%
Prestations vendues	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Ventes	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
<i>Vente animaux - 1/2 élevage</i>	32 000	48%	54 000	68%	59 000	73%
<i>Vente animaux</i>	34 000	52%	24 995	32%	22 000	27%
Chiffre d'affaires	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Total des produits d'exploitation	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Achats effectués de matières	21 240	32%	23 540	30%	23 700	29%
Ventes	21 240	32%	23 540	30%	23 700	29%
<i>Vente animaux - 1/2 élevage</i>	8 320	13%	14 040	18%	15 340	19%
<i>Vente animaux</i>	12 920	20%	9 500	12%	8 360	10%
Fournitures consommables	7 047	11%	7 201	9%	7 403	9%
<i>Eau</i>	620	1%	639	1%	658	1%
<i>Electricité</i>	1 283	2%	1 321	2%	1 361	2%
<i>Carburant</i>	2 500	4%	2 575	3%	2 652	3%
<i>Petit équipement</i>	2 500	4%	2 550	3%	2 601	3%
<i>Fournitures administratives</i>	144	0%	116	0%	131	0%
Services extérieurs	8 060	12%	8 384	11%	8 872	11%
<i>Entretien & réparations matériels</i>	800	1%	947	1%	961	1%
<i>Maintenance fosse toutes eaux</i>	1 840	3%	1 877	2%	1 915	2%
<i>Assurances multirisques</i>	600	1%	511	1%	637	1%
<i>Honoraires comptables</i>	2 200	3%	2 266	3%	2 334	3%
<i>Transport sur ventes</i>	1 200	2%	1 320	2%	1 518	2%
<i>Frais télécommunications</i>	720	1%	742	1%	764	1%
<i>Services bancaires</i>	700	1%	721	1%	743	1%
Charges externes	15 107	23%	15 585	20%	16 275	20%
Impôts et taxes	1 135	2%	1 785	2%	1 859	2%
<i>CSG déductible, CFP</i>	1 135	2%	1 785	2%	1 859	2%
Cotisations TNS	3 604	5%	5 914	7%	6 230	8%
<i>Maladie / Maternité, Indemnités journalières</i>	93	0%	163	0%	240	0%
<i>Retraite, Invalidité / Décès</i>	3 077	5%	5 039	6%	5 247	6%
<i>CSG + CRDS non déductible</i>	434	1%	712	1%	743	1%
Charges de personnel	3 604	5%	5 914	7%	6 230	8%
Dotations aux amortissements	13 653	21%	13 653	17%	13 653	17%
Installations générales	2 100	3%	2 100	3%	2 100	3%
<i>Installation fosse toutes eaux</i>	600	1%	600	1%	600	1%
<i>Installations</i>	1 500	2%	1 500	2%	1 500	2%
Matériel & outillage industriel	4 286	6%	4 286	5%	4 286	5%
<i>Matériel cabane</i>	4 286	6%	4 286	5%	4 286	5%
Matériel de transport	2 400	4%	2 400	3%	2 400	3%
<i>Mercédès Vito</i>	2 400	4%	2 400	3%	2 400	3%
Immeuble	3 200	5%	3 200	4%	3 200	4%
<i>Cabane</i>	3 200	5%	3 200	4%	3 200	4%

Constructions - Aménagements	1 667	3%	1 667	2%	1 667	2%
<i>Aménagements marais de claire</i>	1 667	3%	1 667	2%	1 667	2%
Total des charges d'exploitation	54 739	83%	60 477	77%	61 717	76%
Résultat d'exploitation	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Résultat courant	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Résultat de l'exercice	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%

Analyse de l'activité



● SEUIL DE RENTABILITÉ

Seuil de rentabilité économique	2024	2025	2026
Ventes + Production réelle	66 000	78 995	81 000
Achats consommés	21 240	23 540	23 700
<i>Total des coûts variables</i>	<i>21 240</i>	<i>23 540</i>	<i>23 700</i>
Marge sur coût variable	44 760	55 455	57 300
Taux de marge sur coût variable (%)	67,82%	70,20%	70,74%
<i>Coûts fixes</i>	<i>33 499</i>	<i>36 937</i>	<i>38 017</i>
Total des charges	54 739	60 477	61 717
Résultat courant avant impôt	11 261	18 518	19 283
Seuil de rentabilité	49 394	52 617	53 742
Excédent / Insuffisance	16 606	26 378	27 258
Point mort (jours)	269 jours	240 jours	239 jours

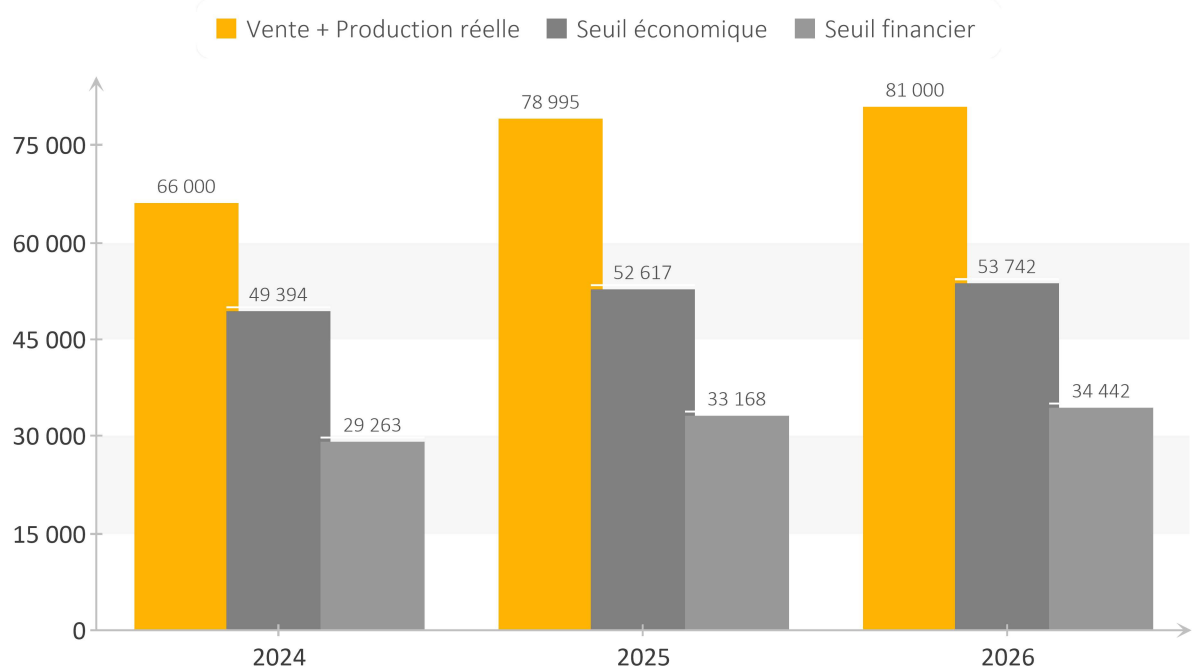
Le seuil de rentabilité est l'élément essentiel de la première année d'activité. Il détermine le chiffre d'affaires **minimum** à atteindre pour assurer la rentabilité de la structure.

Deux seuils existent :

- Le seuil de rentabilité économique s'intéresse à la rentabilité pure de l'activité, sans prise en compte de certains éléments comptables et financiers.
- Le seuil de rentabilité financier, lequel prend en compte ces éléments comptables et financiers comme les dotations aux amortissements et les remboursements d'emprunts.

Seuil de rentabilité financier	2024	2025	2026
Ventes + Production réelle	66 000	78 995	81 000
Achats consommés	21 240	23 540	23 700
<i>Total des coûts variables</i>	<i>21 240</i>	<i>23 540</i>	<i>23 700</i>
Marge sur coût variable	44 760	55 455	57 300
Taux de marge sur coût variable (%)	67,82%	70,20%	70,74%
<i>Coûts fixes</i>	<i>33 499</i>	<i>36 937</i>	<i>38 017</i>
Total des charges	54 739	60 477	61 717
Résultat courant avant impôt	11 261	18 518	19 283
- Dotations aux amortissements	13 653	13 653	13 653
Seuil de rentabilité	29 263	33 168	34 442
Excédent / Insuffisance	36 737	45 827	46 558
Point mort (jours)	160 jours	151 jours	153 jours

Seuil de rentabilité



Atteinte du seuil de rentabilité économique et financier sur les 3 premières années.

Chaque € de chiffre d'affaires au dessus du seuil de rentabilité permettra de dégager du résultat.

● BILAN

Bilan	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026
Immobilisations incorporelles	63 000	63 000	63 000
- Amortissements incorporels	8 786	17 572	26 358
Immobilisations corporelles	105 000	105 000	105 000
- Amortissements corporels	4 867	9 734	14 601
Immobilisations nettes	154 347	140 694	127 041
Disponibilités	24 914	57 085	90 021
Actif circulant	24 914	57 085	90 021
Total de l'actif	179 261	197 779	217 062
Capital individuel		179 261	197 779
Compte de l'exploitant	168 000		
Résultat de l'exercice	11 261	18 518	19 283
Capitaux propres	179 261	197 779	217 062
Total du passif	179 261	197 779	217 062

Le bilan est une représentation patrimoniale de l'entreprise.

Dans le cas précis d'une création d'entreprise, les éléments les plus importants à suivre se situent au passif : les capitaux propres.

Ceux-ci sont constitués du capital à la création de l'entreprise et améliorés par les résultats des exercices mis en réserve.

● TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de financement	Initial	2024	2025	2026
Capitaux propres	168 000	168 000		
Capacité d'autofinancement		24 914	32 171	32 936
Total des ressources	168 000	192 914	32 171	32 936
Acquisitions d'immobilisations	168 000	168 000		
Total des emplois	168 000	168 000		
Variation du F.R.		24 914	32 171	32 936
Fonds de roulement		24 914	57 085	90 021

Madame Barbara BERGNIARD a financé l'ensemble des investissements sur fonds propres.

● PLAN DE FINANCEMENT

Les investissements prévus sur la période :

Plan de financement (Besoins)	Initial	2024	2025	2026
Immobilisations incorporelles	63 000	63 000		
Installations générales	21 000	21 000		
<i>Installation fosse toutes eaux</i>	6 000	6 000		
<i>Installations</i>	15 000	15 000		
Matériel & outillage industriel	30 000	30 000		
<i>Matériel cabane</i>	30 000	30 000		
Matériel de transport	12 000	12 000		
<i>Mercédès Vito</i>	12 000	12 000		
Immobilisations corporelles	105 000	105 000		
Immeuble	80 000	80 000		
<i>Cabane</i>	80 000	80 000		
Constructions - Aménagements	25 000	25 000		
<i>Aménagements marais de claire</i>	25 000	25 000		
Immobilisations (Total)	168 000	168 000		
Variation du B.F.R.	939			
Total des besoins	168 939	168 000		

Plan de financement (Ressources)	Initial	2024	2025	2026
Apports en capital	168 000	168 000		
<i>Chef d'exploitation</i>	168 000	168 000		
Capacité d'autofinancement		24 914	32 171	32 936
Total des ressources	168 000	192 914	32 171	32 936

Plan de financement	Initial	2024	2025	2026
Immobilisations incorporelles	63 000	63 000		
Immobilisations corporelles	105 000	105 000		
Immobilisations (Total)	168 000	168 000		
Variation du B.F.R.	939			
Total des besoins	168 939	168 000		
Apports en capital	168 000	168 000		
Capacité d'autofinancement		24 914	32 171	32 936
Total des ressources	168 000	192 914	32 171	32 936
Variation de trésorerie	-939	24 914	32 171	32 936
Solde de trésorerie	-939	24 914	57 085	90 021

L'écart de financement finance le besoin en fonds de roulement.



**ANNEXES AU DOSSIER
PRÉVISIONNEL**

● INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

Madame Barbara BERGNIARD a financé l'ensemble des investissements sur fonds propres.

Le détail des amortissements :

Amortissements	2024	2025	2026
Amortissements incorporels	8 786	8 786	8 786
Installations générales	2 100	2 100	2 100
<i>Installation fosse toutes eaux</i>	600	600	600
<i>Installations</i>	1 500	1 500	1 500
Matériel & outillage industriel	4 286	4 286	4 286
<i>Matériel cabane</i>	4 286	4 286	4 286
Matériel de transport	2 400	2 400	2 400
<i>Mercédès Vito</i>	2 400	2 400	2 400
Amortissements corporels	4 867	4 867	4 867
Immeuble	3 200	3 200	3 200
<i>Cabane</i>	3 200	3 200	3 200
Constructions - Aménagements	1 667	1 667	1 667
<i>Aménagements marais de claire</i>	1 667	1 667	1 667
Total	13 653	13 653	13 653

Durées d'amortissement en vigueur.

● CHIFFRES D'AFFAIRES PRÉVISIONNEL

Le chiffre d'affaires prévu :

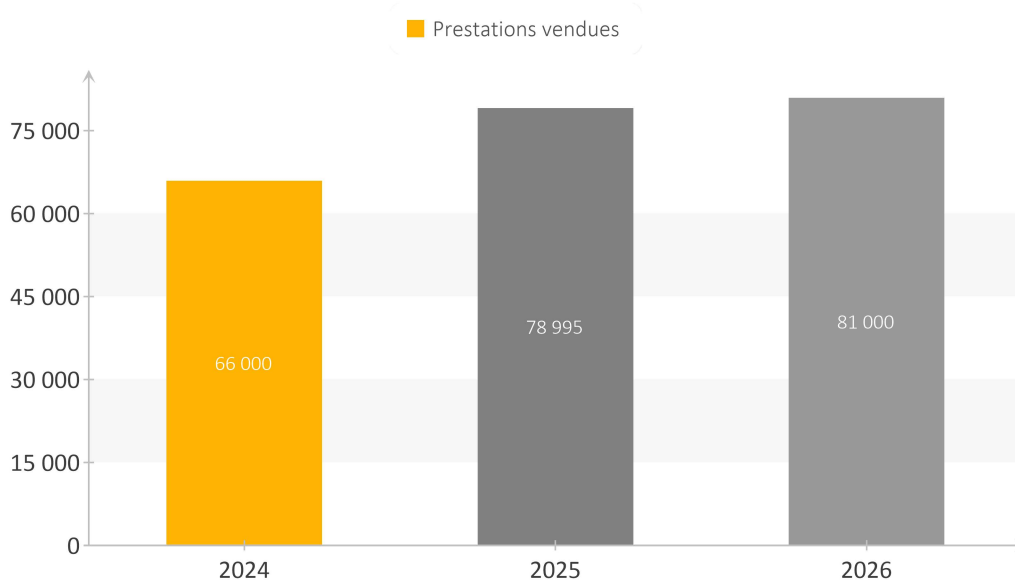
Les simulations de chiffre d'affaires ont été réalisées sur la base des informations communiquées par Madame Barbara BERGNIARD et des données statistiques concernant les taux de fréquentation annuels relevés sur des secteurs similaires.

Le chiffre d'affaires prend en considération le temps de maturation du stock initial de 1/2 élevage en année 1. L'objectif est de réduire significativement la part d'achat/revente et de se consacrer à l'élevage et l'affinage d'huîtres de qualité.

Madame Barbara BERGNIARD souhaite participer à la promotion de l'huître Marennes Oléron en produisant et en distribuant une huître de qualité supérieure.

Chiffre d'affaires	Secteur	2024	%	2025	%	2026	Marge	Stocks	TVA	TVA
									Ventes	Achats
Ventes		66 000	19,69%	78 995	2,54%	81 000				
Vente animaux - 1/2 élevage	Services	32 000	68,75%	54 000	9,26%	59 000	74%	0 jour		
Vente animaux	Services	34 000	-26,49%	24 995	-11,98%	22 000	62%	0 jour		
Services										
Total		66 000	19,69%	78 995	2,54%	81 000				

Chiffre d'affaires global



● FRAIS GÉNÉRAUX PRÉVISIONNELS

Les charges externes prévues :

Charges externes	2024	2025	2026
Fournitures consommables	7 047	7 201	7 403
<i>Eau</i>	620	639	658
<i>Electricité</i>	1 283	1 321	1 361
<i>Carburant</i>	2 500	2 575	2 652
<i>Petit équipement</i>	2 500	2 550	2 601
<i>Fournitures administratives</i>	144	116	131
Services extérieurs	8 060	8 384	8 872
<i>Entretien & réparations matériels</i>	800	947	961
<i>Maintenance fosse toutes eaux</i>	1 840	1 877	1 915
<i>Assurances multirisques</i>	600	511	637
<i>Honoraires comptables</i>	2 200	2 266	2 334
<i>Transport sur ventes</i>	1 200	1 320	1 518
<i>Frais télécommunications</i>	720	742	764
<i>Services bancaires</i>	700	721	743
Total	15 107	15 585	16 275

Les charges externes ont été déterminées à partir des données communiquées par Madame Barbara BERGNIARD et en adéquation avec les standards du secteur d'activité.

Impôts et taxes	2024	2025	2026
CSG déductible, CFP	1 135	1 785	1 859
Total	1 135	1 785	1 859

● SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'évolution des soldes intermédiaires de gestion :

Soldes intermédiaires de gestion	2024	%	2025	%	2026	%
Chiffre d'affaires	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Ventes + Production réelle	66 000	100%	78 995	100%	81 000	100%
Achats consommés	21 240	32%	23 540	30%	23 700	29%
Marge globale	44 760	68%	55 455	70%	57 300	71%
Charges externes	15 107	23%	15 585	20%	16 275	20%
Valeur ajoutée	29 653	45%	39 870	50%	41 025	51%
Impôts et taxes	1 135	2%	1 785	2%	1 859	2%
Charges de personnel	3 604	5%	5 914	7%	6 230	8%
Excédent brut d'exploitation	24 914	38%	32 171	41%	32 936	41%
Dotations aux amortissements	13 653	21%	13 653	17%	13 653	17%
Résultat d'exploitation	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Résultat courant	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Résultat de l'exercice	11 261	17%	18 518	23%	19 283	24%
Capacité d'autofinancement	24 914	38%	32 171	41%	32 936	41%

● CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement sur la période :

Capacité d'autofinancement	2024	2025	2026
Résultat de l'exercice	11 261	18 518	19 283
+ Dotations aux amortissements	13 653	13 653	13 653
Capacité d'autofinancement	24 914	32 171	32 936
Autofinancement net	24 914	32 171	32 936

La capacité d'autofinancement positive permet d'assurer :

- Le remboursement des emprunts ;
- Les investissements autofinancés.

● RATIOS D'EXPLOITATION

Analyse des ratios d'exploitation :

Ratios d'exploitation	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	100%	100%	100%
Ventes + Production réelle	100%	100%	100%
Achats consommés	32%	30%	29%
Marge globale	68%	70%	71%
Charges externes	23%	20%	20%
Valeur ajoutée	45%	50%	51%
Impôts et taxes	2%	2%	2%
Charges de personnel	5%	7%	8%
Excédent brut d'exploitation	38%	41%	41%
Dotations aux amortissements	21%	17%	17%
Résultat d'exploitation	17%	23%	24%
Résultat courant	17%	23%	24%
Résultat de l'exercice	17%	23%	24%

● TRÉSORERIE

Analyse de l'évolution du solde de trésorerie sur la période : N

Trésorerie (N)	Jan 2024	Fév 2024	Mar 2024	Avr 2024	Mai 2024	Jun 2024	Jul 2024	Aoû 2024	Sep 2024	Oct 2024	Nov 2024	Déc 2024	Total
Apports en capital	168 000												168 000
Prestations vendues									16 500	16 500	16 500	16 500	66 000
Chiffre d'affaires (Total)									16 500	16 500	16 500	16 500	66 000
Total des encaissements	168 000								16 500	16 500	16 500	16 500	234 000
Immobilisations incorporelles	63 000												63 000
Immobilisations corporelles	105 000												105 000
Immobilisations (Total)	168 000												168 000
Achats effectués de matières									5 310	5 310	5 310	5 310	21 240
Achats effectués (Total)									5 310	5 310	5 310	5 310	21 240
Fournitures consommables	951	12	73	1 028	73	73	483	666	666	865	865	1 292	7 047
Services extérieurs	315	315	498	568	568	568	610	610	730	730	688	1 860	8 060
Charges externes (Total)	1 266	327	571	1 596	641	641	1 093	1 276	1 396	1 595	1 553	3 152	15 107
Etat - Impôts	114	114	114	114	114	114			114	114	114	109	1 135
Cotisations TNS	360	360	360	360	360	360			360	360	360	364	3 604
Charges de personnel (Total)	360	360	360	360	360	360			360	360	360	364	3 604
Total des décaissements	169 740	801	1 045	2 070	1 115	1 115	1 093	1 276	7 180	7 379	7 337	8 935	209 086
Solde précédent		-1 740	-2 541	-3 586	-5 656	-6 771	-7 886	-8 979	-10 255	-935	8 186	17 349	
Variation de la trésorerie	-1 740	-801	-1 045	-2 070	-1 115	-1 115	-1 093	-1 276	9 320	9 121	9 163	7 565	
Solde de trésorerie	-1 740	-2 541	-3 586	-5 656	-6 771	-7 886	-8 979	-10 255	-935	8 186	17 349	24 914	

Analyse de l'évolution du solde de trésorerie sur la période : N+1

Trésorerie (N+1)	Jan 2025	Fév 2025	Mar 2025	Avr 2025	Mai 2025	Jun 2025	Jul 2025	Aoû 2025	Sep 2025	Oct 2025	Nov 2025	Déc 2025	Total
Prestations vendues	6 586	6 596	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 583	6 590	78 995
Chiffre d'affaires (Total)	6 586	6 596	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 583	6 590	78 995
Total des encaissements	6 586	6 596	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 580	6 583	6 590	78 995
Achats effectués de matières	1 962	1 965	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 962	1 964	23 541
Achats effectués (Total)	1 962	1 965	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 961	1 962	1 964	23 541
Fournitures consommables	801	90	599	600	600	600	600	600	600	600	600	911	7 201
Services extérieurs	721	621	668	668	707	707	707	707	707	707	707	757	8 384
Charges externes (Total)	1 522	711	1 267	1 268	1 307	1 307	1 307	1 307	1 307	1 307	1 307	1 668	15 585
Etat - Impôts	178	178	178	178	178	178			178	178	178	183	1 785
Cotisations TNS	591	591	591	591	591	591			591	591	591	595	5 914
Charges de personnel (Total)	591	591	591	591	591	591			591	591	591	595	5 914
Total des décaissements	4 253	3 445	3 997	3 998	4 037	4 037	3 268	3 268	4 037	4 037	4 038	4 410	46 825
Solde précédent	24 914	27 247	30 398	32 981	35 563	38 106	40 649	43 961	47 273	49 816	52 359	54 904	
Variation de la trésorerie	2 333	3 151	2 583	2 582	2 543	2 543	3 312	3 312	2 543	2 543	2 545	2 180	
Solde de trésorerie	27 247	30 398	32 981	35 563	38 106	40 649	43 961	47 273	49 816	52 359	54 904	57 084	

Analyse de l'évolution du solde de trésorerie sur la période : N+2

Trésorerie (N+2)	Jan 2026	Fév 2026	Mar 2026	Avr 2026	Mai 2026	Jun 2026	Jul 2026	Aoû 2026	Sep 2026	Oct 2026	Nov 2026	Déc 2026	Total
Prestations vendues	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	81 000
Chiffre d'affaires (Total)	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	81 000
Total des encaissements	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	6 750	81 000
Achats effectués de matières	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	23 700
Achats effectués (Total)	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	1 975	23 700
Fournitures consommables	617	616	616	617	617	617	617	617	617	617	617	618	7 403
Services extérieurs	737	742	739	739	739	739	739	739	739	739	739	742	8 872
Charges externes (Total)	1 354	1 358	1 355	1 356	1 356	1 356	1 356	1 356	1 356	1 356	1 356	1 360	16 275
Etat - Impôts	186	186	186	186	186	186			186	186	186	185	1 859
Cotisations TNS	623	623	623	623	623	623			623	623	623	623	6 230
Charges de personnel (Total)	623	623	623	623	623	623			623	623	623	623	6 230
Total des décaissements	4 138	4 142	4 139	4 140	4 140	4 140	3 331	3 331	4 140	4 140	4 140	4 143	48 064
Solde précédent	57 084	59 696	62 304	64 915	67 525	70 135	72 745	76 164	79 583	82 193	84 803	87 413	
Variation de la trésorerie	2 612	2 608	2 611	2 610	2 610	2 610	3 419	3 419	2 610	2 610	2 610	2 607	
Solde de trésorerie	59 696	62 304	64 915	67 525	70 135	72 745	76 164	79 583	82 193	84 803	87 413	90 020	